



NATIONS
UNIES
GENÈVE

Rapport Annuel 2022



Association des Mutuelles des Fonctionnaires
Internationaux des Nations Unies
et Agences Spécialisées, Genève



CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023

Cher(e) Membre,

La Mutuelle et le GPAFI étant, depuis le 1^{er} janvier 2018, des entités de l'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux (AMFI), vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de l'AMFI qui se tiendra le :

Lundi 19 juin 2023 à 12h00
salle XXII, Palais des Nations

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Election du Président de l'Assemblée Générale ordinaire,
2. Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2022,
3. Présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022,
4. Rapport de l'Organe de contrôle pour l'exercice 2022,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022,
6. Approbation de la répartition de l'excédent de recettes de l'exercice 2022 du Fonds en CHF de La Mutuelle,
7. Compte-rendu sur l'activité de l'AMFI à la fin du 1^{er} semestre 2023,
8. Questions diverses.

Un cocktail sera proposé aux participants à l'issue de la réunion.

Dans l'attente de vous rencontrer nous vous prions d'agréer, cher(e) Membre, l'assurance de notre considération distinguée.

Prisca CHAOUI

Secrétaire, Conseil d'administration de l'AMFI

TABLE DES MATIÈRES

- 4** — **Organes de l'AMFI**
- 5** — **Rapport du Conseil d'administration**
- 7** — **Rapport du Comité des crédits**
- 8** — **Rapport du Comité d'investissements**
- 11** — **Principaux résultats de l'année 2022**
- 17** — **États financiers**
- 18** — **I - AMFI**
État combiné de la situation financière
au 31 décembre
- 19** — **II - AMFI**
État combiné de la performance financière
au 31 décembre
- 20** — **III - AMFI**
Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice
clos le 31 décembre
- 21** — **IV - AMFI**
État des variations de l'actif net pour
l'exercice clos le 31 décembre
- 22** — **V - La Mutuelle**
État de la situation financière pour le fonds
en CHF au 31 décembre
- 23** — **VI - La Mutuelle**
État de la performance financière pour
le fonds en CHF au 31 décembre
- 24** — **VII - La Mutuelle**
État de la situation financière pour le fonds
en USD au 31 décembre
- 24** — **VIII - La Mutuelle**
État de la performance financière pour
le fonds en USD au 31 décembre
- 25** — **IX - GPAFI**
État de la situation financière
au 31 décembre
- 26** — **X - GPAFI**
État de la performance financière
au 31 décembre
- 27** — **Notes aux états financiers**
- 51** — **Rapport de l'Organe de contrôle**
- 56** — **Procès-verbal de l'Assemblée générale
2022**
- Annexe:**
**Convocation à l'Assemblée générale
2023**

ORGANES DE L'AMFI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	M. Thomas Neufing *	Secrétaire	Mme Prisca Chaoui **
Vice-Président	M. Giovanni Pizzini *	Membres	Mme Myriam Foucher *** M. Hugues Noumbissie ***
Trésorier	M. Benjamin Hauser ***		
Trésorier-adjoint	M. Adam Dobrogowski ****		

* Nommés par le Directeur Général de l'Office des Nations Unies à Genève,

** Nommés par le Conseil de Coordination de l'Office des Nations Unies à Genève,

*** Élus par l'Assemblée générale ordinaire de l'AMFI,

**** Représentant d'une organisation affiliée.

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES

BIT	M. Sylvain Delaprison M. Pierre Moulet jusqu'en novembre	HCR	M. Christophe Duverger
UNICEF	M. Adam Dobrogowski	OMC	Mme Hélène Reyboubet
OMI	Mme Ingrid Lopez-Cardona	OMM	M. Krishnavarahan Adhivarahan Mme Brigitta Exterkate jusqu'en juin
OMPI	Mme Janice Cook Robbins	OMS	M. Yoshiyuki Matsuo
PNUE	En attente désignation	UIP	Mme Andrée Lorber-Willis
UIT	Mme Subira Suedi	OIM	Mme Petra Van Boxel

MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

M. Benjamin Hauser M. Adam Dobrogowski M. John Breckenridge M. Joerg Weber	M. Krishnavarahan Adhivarahan Mme Marie-Pierre Fleury M. Patrick Humair M. Benito Vazquez
---	--

MEMBRES DU COMITÉ DES CRÉDITS

M. Thomas Neufing M. Giovanni Pizzini M. Benjamin Hauser M. Adam Dobrogowski	Mme Prisca Chaoui Mme Myriam Foucher M. Hugues Noumbissie
---	---

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE LA MUTUELLE ET RESPONSABLE DU GPAFI

Mme Marie-Pierre Fleury

ORGANE DE CONTRÔLE

PricewaterhouseCoopers SA

Représenté par M. Marc Secretan
M. Tarik Bouchama

Cher(e) Membre,

C'est dans un environnement financier mouvementé, avec notamment le rachat du Crédit Suisse par l'UBS, que nous écrivons ce rapport sur les activités de l'Association. Bien que la situation actuelle puisse faire naître des craintes, c'est avec sérénité que nous traversons cet épisode agité, le choix de notre gestion des investissements ayant toujours été dicté par la minimisation des risques et la protection des avoirs de nos membres. C'est d'ailleurs dans cet optique que, depuis la crise des subprimes en 2007, le Conseil d'administration a renforcé les mesures déjà en place en augmentant, par exemple, fortement les réserves (CHF 77 millions en 2022 contre CHF 29 millions en 2007 pour La Mutuelle uniquement), en confiant le suivi des investissements à deux établissements bancaires, en recrutant un responsable des investissements et en implémentant un Comité d'investissements. Nous constatons actuellement l'efficacité de cette stratégie puisque l'Association n'est que faiblement touchée par les secousses bancaires et que les opérations se poursuivent normalement et ce sans crainte.

Dans un souci de minimisation des risques, les avoirs de La Mutuelle sont répartis entre les prêts aux membres, les dépôts auprès des banques et les obligations. En ce qui concerne ces dernières, leur cours étant dépendant du niveau des taux d'intérêt, il se peut que leur valorisation, en cours de vie, soit haussière ou baissière. Mais l'avantage important est qu'à son échéance, une obligation est remboursée dans sa totalité, sans perte.

La gestion des investissements est effectuée par l'Association elle-même ainsi que par les banques au bénéfice d'un mandat de gestion. Même si l'objectif fondamental de ces investissements est le même, à savoir l'achat d'obligations et leur conservation jusqu'à leur échéance afin de garantir un remboursement final total, leur comptabilisation annuelle, imposée par les normes IPSAS pour le besoin de l'établissement du rapport annuel, est différente. En effet, les mandats de gestion obligataires doivent être reconnus à leur valeur au 31 décembre laquelle, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, est inférieure à la valeur de l'investissement initial de CHF 5.1 millions. Etant donné que la valorisation de la clôture annuelle est temporaire et non-réalisée, qu'elle sera récupérée avec l'échéance des obligations, que la qualité des investissements n'est nullement affectée et que l'activité des prêts se porte

très bien, les Membres du Conseil d'administration, considérant que la santé et la pérennité de La Mutuelle ne sont en aucun cas remises en cause, estiment que, malgré le résultat temporairement négatif de l'exercice, la distribution d'une rémunération sur le compte de dépôts en CHF se justifie et doit être effectuée. De plus, la proposition de distribuer la même rémunération qu'en 2021, soit 1.35%, répartie entre un taux d'intérêt de 0.50% et un bonus exceptionnel de 0.85%, en prélevant le déficit de la réserve extraordinaire, n'impactera nullement la santé de l'Association et ne fait que refléter la bonne tenue des activités malgré l'impact provisoire de hausse des taux d'intérêt.

Concernant la comptabilité en USD de La Mutuelle, l'excédent de recettes est inférieur de USD 99'000, montant qui correspond exactement à une perte temporaire enregistrée sur un titre, laquelle sera récupérée, au plus tard, à son échéance puisque l'investissement sera alors remboursé dans sa totalité.

L'année 2022 a aussi été chargée pour le GPAFI avec la résiliation au 31 décembre, par la Zurich Assurance, des contrats liés aux assurances perte de gain et accident pour des raisons d'absence de conformité aux règles des contrats collectifs suisses, ne pouvant plus maintenir des prestations octroyées aux membres de la famille puisque ce type de contrat ne s'adresse désormais qu'aux employés, actifs et retraités. Pour éviter, à tout prix, de laisser une importante partie des assurés sans couverture, le Conseil d'administration s'est mis à la recherche d'un nouveau partenaire et a le plaisir de collaborer, depuis le 1er janvier 2023, avec l'assureur français MGEN, un acteur majeur dans le domaine de la protection sociale, et ce à des conditions presque similaires. En ce qui concerne l'assurance vie, le Conseil d'administration a demandé à SwissLife à pouvoir bénéficier d'un partenariat à long terme afin de pérenniser la relation. Cependant, SwissLife n'ayant pas répondu favorablement à cette demande, le Conseil d'administration a entamé une réflexion sur la façon de permettre aux membres du GPAFI et à leur conjoint de continuer à pouvoir bénéficier d'une couverture d'assurance vie pérenne. Pour ce faire, plusieurs assureurs ont été contactés afin de trouver une alternative à la couverture actuelle, et La Mobilière a affiché son intérêt pour couvrir les assurés qui le souhaitent en proposant des conditions presque identiques à celles actuellement en vigueur (parfois même plus avantageuses), en offrant, en plus,

la possibilité de mettre la police d'assurance en garantie pour accéder à la propriété et en maintenant la relation en cas de changement d'employeur. Par conséquent, le contrat avec SwissLife a été résilié au 31 décembre 2023, le temps d'accompagner les membres qui le souhaitent dans leur changement de prestataire.

Le résultat de l'exercice du GPAFI se monte à CHF 941'000. Si les revenus sont en hausse de 6%, en raison d'un gain de change non-réalisé, les charges sont elles aussi en hausse de 19% principalement en raison du changement d'assureurs. Cependant, comme annoncé lors de l'Assemblée générale 2022, le solide résultat permet de geler temporairement dès le 1er janvier 2023 le prélèvement de frais administratifs, qui s'élèvent à CHF 1 par personne et par contrat d'assurance, afin de réduire le coût payé par les membres. Dans l'environnement actuel de hausse des prix cette nouvelle est appréciable et le Conseil s'engage à continuer dans ce sens.

Les réserves ordinaires et extraordinaires du GPAFI et de La Mutuelle sont élevées et solides, et l'exercice 2022 a montré aussi l'importance d'avoir ce coussin de sécurité important pour faire face aux turbulences, sans mettre en péril la pérennité de l'Association.

La mise à jour de l'analyse de risques, effectuée par l'Association, ainsi que les deux audits réalisés par PricewaterhouseCoopers SA n'ont pas soulevé d'autres remarques que celles déjà faites préalablement et qui concernent toujours l'informatique. Des mesures pour renforcer les systèmes ont été prises, notamment le changement de serveurs pour La Mutuelle, la mise en place d'un environnement de tests séparé du backup pour les deux entités et de sauvegardes des systèmes hors site pour le GPAFI et permettent de minimiser d'avantage les risques. Le travail conjoint avec nos collègues informaticiens de l'ONUG permet d'avancer sur ce sujet mais des choix fondamentaux comme celui de l'architecture et des systèmes, prennent du temps et se doivent d'être bien étudiés.

Concernant la demande faite par les auditeurs externes, PricewaterhouseCoopers SA, aux membres déposants de vérifier le solde de leur(s) compte(s) au 31 décembre 2022 afin de tester l'absence de fraude au sein de La Mutuelle, le taux de réponse a atteint un niveau jamais enregistré, soit 100%, 25 membres ayant répondu et confirmé la conformité de leurs comptes. Indépendamment des contrôles annuels effectués par les auditeurs, le Conseil d'administration espère que de plus en plus de membres se rendront compte de l'importance de vérifier leurs comptes au moins une fois par année pour s'assurer de leur conformité. Le taux de réponse exceptionnel et maximal de l'exercice 2022 est donc très encourageant.

Le but statutaire de l'Association étant l'entraide entre les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, l'objectif pour 2023 est de mettre l'accent sur le renforcement des liens. Nous espérons que l'avancée du développement informatique et l'augmentation de la visibilité permettront à de nombreux collègues qui souhaitent, par exemple, avoir accès à la propriété à un taux d'intérêt avantageux ou bénéficier d'une couverture médicale plus large et qui ne sont pas encore membre, de concrétiser leurs souhaits. Et pour les membres actuels, grâce au changement informatique, une simplification des processus laquelle permettra de gagner en rapidité et en efficacité. Sans oublier le souhait de retrouver un peu de calme, de paix et d'espoir dans un monde actuellement bien agité par les guerres, les tremblements de terre, les secousses financières et les dérèglements climatiques.

Le discours affiché par le Conseil d'administration, année après année, relatif à l'importance du principe de précaution dans le cadre de la conduite des activités, à la gestion prudente des investissements, au maintien d'un niveau important de réserves prend, à nouveau, tout son sens. Grâce à cette stratégie force est de constater que la baisse temporaire du résultat de l'exercice ainsi que les secousses financières actuelles ne remettent pas en cause son futur. Le Conseil d'administration réitère son engagement infaillible pour une gestion prudente de l'Association dans le but de continuer à préserver les intérêts des membres déposants, de permettre à d'autres d'emprunter à des conditions extrêmement favorables, d'améliorer la couverture santé. Cette stratégie montre pleinement son efficacité, particulièrement depuis la pandémie, et se doit d'être poursuivie pour maintenir, avec sérénité, l'objectif fixé, à savoir l'entraide. Il remercie chaleureusement tous les membres pour la confiance accordée, années après années, malgré les environnements parfois difficiles, ainsi que le personnel de l'Association qui effectue un travail remarquable.

L'année 2022 a été marquée par une reprise significative de la demande de prêts. En effet, l'activité a été soutenue tant au niveau des emprunts ordinaires (+30.53%) que des crédits logement (+19.15%), et le nombre de prêts accordés durant l'année s'est établi à 1'011, soit 180 de plus qu'en 2021. Cette progression s'est inscrite dans un environnement post-COVID et un climat de guerre en Ukraine dont trois majeures conséquences ont impacté l'augmentation de la demande, à savoir :

- une hausse de l'insécurité créant le besoin d'investir dans l'immobilier,
- une diminution de l'offre de matières premières qui a poussé l'inflation à des niveaux jamais atteints depuis plus de 20 ans réduisant le pouvoir d'achat individuel et impliquant un manque de liquidités,
- une hausse des taux d'intérêt généralisée, sauf au sein de La Mutuelle, laquelle a impacté particulièrement les demandes de prêts au logement, tant pour financer de nouveaux projets que pour rembourser des dettes hypothécaires ou au logement devenues trop onéreuses.

Malgré un environnement d'augmentation de taux d'intérêt les Membres du Comité n'ont pas souhaité répercuter cette hausse sur La Mutuelle sachant que le budget des ménages souffre déjà terriblement du renchérissement. Ce statu quo donne aussi l'opportunité, à certains membres, de refinancer leurs emprunts à des conditions plus favorables. En effet, les taux d'intérêt proposés par La Mutuelle sont actuellement parmi les plus bas du marché, ils incluent une assurance décès/invalidité et sont dégressifs, ce qui signifie que le taux d'intérêt est appliqué mensuellement sur le capital restant dû et non emprunté. Pendant la durée d'un prêt, les intérêts payés finissent par être moins élevés au fur et à mesure que le capital restant dû s'amenuise et son amortissement est donc total à l'échéance. A titre d'exemple le taux d'intérêt net d'un prêt au logement de CHF 200'000, octroyé par La Mutuelle sur une durée de 12 ans, se monte à 1.72% (brut 3.50%), et celui d'un prêt ordinaire de CHF 20'000, octroyé sur une durée de 7 ans est de 2.88% (brut 5.90%). Sans oublier que La Mutuelle ne prélève pas de frais lors de l'octroi de crédits.

La hausse généralisée des taux pourrait avoir un impact important sur les emprunteurs qui n'ont pas pris les précautions nécessaires afin de s'assurer de pouvoir faire face à une augmentation des charges d'intérêt.

C'est pour cette raison que, lors d'une étude de prêt au logement, La Mutuelle prend en considération, lors du calcul des charges, un taux d'intérêt hypothécaire de référence de 4.50% plus 1% pour l'amortissement et 1% pour les frais de rénovation afin de s'assurer que les membres puissent faire face à une augmentation de taux sans être impacté. Il est à noter que si la hausse de ces derniers devait se poursuivre, le taux de référence utilisé pourrait passer de 4.50% à 5%, niveau utilisé par le passé.

Durant l'année écoulée et dans le cadre de cette activité de prêts, les Membres du Comité ont malheureusement constaté une croissance des cas de surendettement, laquelle devrait être accentuée par la hausse des taux d'intérêt. La Mutuelle a donné l'opportunité à plusieurs membres de rembourser des dettes impayées et des poursuites par le biais d'un prêt ordinaire. Rappelons qu'elle est l'un des rares établissements, sinon le seul, à octroyer des prêts pour rembourser des emprunts impayés. Le refinancement de dettes a aussi permis de réduire les charges de membres qui éprouvaient des difficultés financières. Malheureusement les Membres du Comité ont aussi dû refuser l'octroi de prêts à des membres dont le niveau d'endettement était bien trop élevé et pour lesquels le financement n'aurait pas permis l'amélioration de leur situation financière, bien au contraire.

En 2022 les Membres du Comité ont, à nouveau et avec regret, notifié leur exclusion de La Mutuelle à 2 membres qui avaient fait de fausses déclarations lors de la soumission de leur demande de prêt. Il est crucial de rappeler que La Mutuelle a le devoir d'éviter le surendettement des membres lors de l'octroi d'un prêt et que, par conséquent, les documents à compléter et remettre lors d'une demande se doivent d'être conformes à la réalité, particulièrement en ce qui concerne les engagements extérieurs et l'état de santé. Il convient aussi de rappeler qu'une fausse déclaration entraîne un refus de l'assurance de rembourser le solde dû d'un prêt en cas d'invalidité ou de décès, ce qui peut entraîner des conséquences terribles.

Dans le contexte actuel, l'année 2023 devrait rester soutenue du côté de la demande de prêts et ce d'autant plus que le Comité des crédits n'envisage pas d'augmentation de taux d'intérêt durant l'année. Mais la vigilance sera requise compte tenu de l'impact financier important généré par la hausse des prix. C'est pour cette raison que les membres et non membres, qui commencent à sentir les effets négatifs sur leur budget et rencontrent des difficultés à faire face à leurs obligations financières, doivent agir et ne pas hésiter à contacter rapidement La Mutuelle afin de trouver ensemble des solutions pérennes.

RAPPORT DU COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

D'un point de vue économique, la pandémie que nous avons vécue à partir de l'année 2020 peut être considérée comme étant l'élément déclencheur des problèmes mondiaux que nous vivons actuellement auquel il faut ajouter les tensions subies en 2022 avec la guerre en Ukraine. Dans cet environnement difficile nous sommes heureux de constater que, d'un point de vue investissements, l'Association affiche sa solidité et sa santé. Quand bien même le résultat de l'exercice 2022 est négatif en raison de la hausse des taux d'intérêt, cette baisse de valorisation des investissements n'est que temporaire et les obligations seront remboursées en totalité à leur échéance.

La crise de l'énergie, le ralentissement de la croissance, l'inflation record, la hausse des taux d'intérêt brutale orchestrée par les Banques centrales ont impacté, en 2022, les marchés financiers (-20% pour l'indice de référence mondial des actions, -17% pour l'indice de référence des obligations suisses). Et le début de l'année 2023 s'annonce compliqué avec les problèmes rencontrés par plusieurs banques dont le Crédit Suisse lequel a été racheté par l'UBS pour lui permettre la poursuite de ses activités.

La guerre en Ukraine et la détérioration de l'environnement géopolitique ont entraîné des conséquences économiques très importantes, provoquant notamment une brusque accélération de l'inflation. La décision des pays occidentaux de réduire leur dépendance au pétrole et au gaz russe a engendré une flambée des coûts de l'énergie laquelle a dopé l'inflation. Pour ce qui est de la zone euro, la hausse des prix a atteint un pic à 10,60% en octobre dernier, soit historiquement un niveau jamais vu jusqu'alors. En Suisse, l'inflation moyenne s'est inscrite à 2,80%, niveau bien inférieur que ses voisins européens mais qui reste supérieur à l'objectif de la Banque Nationale Suisse (BNS), soit inférieur à 2%.

Après plus d'une décennie de taux bas, voire négatifs, les Banques centrales, à l'image de la BNS, ont dû remonter brutalement leur taux d'intérêt pour contrer la hausse des prix. La Banque centrale américaine (Fed) a ainsi fait passer son principal taux directeur d'une fourchette allant de 0%-0,25% à 4,25-4,50%, soit une augmentation non négligeable. Cette hausse des taux d'intérêt a également affecté les établissements bancaires, particulièrement ceux qui n'avaient pas anticipé

l'accroissement des charges sur leur bilan. En effet, ayant pris l'habitude d'emprunter à un coût particulièrement bas pour financer leurs activités, les banques ont rapidement dû se refinancer à des niveaux largement supérieurs mettant en péril leur santé financière.

Pour revenir à La Mutuelle, et comme mentionné préalablement dans le message du Conseil d'administration, la diversification des avoirs permet une minimisation du risque. Les avoirs sont ainsi répartis entre les prêts accordés aux membres, lesquels représentent 43% des dépôts des membres, les dépôts à terme et les obligations majoritairement conservées jusqu'à leur échéance. La valorisation de ces dernières baissant en cas d'augmentation des taux, l'impact de ce mouvement s'est fait ressentir durant l'année 2022 puisque le portefeuille en CHF géré par La Mutuelle a affiché une performance de -3,55%, les mandats de gestion, investis en obligations en CHF et devises étrangères, ont montré des performances comprises entre -4,83% (Rothschild) et -10,52% (Lombard Odier). Il est à noter que la différence de performance s'explique, notamment, par la présence d'obligations en devises étrangères dans les mandats de gestion. Comme nous l'avons vu précédemment la hausse des coûts est largement plus importante à l'extérieur de la Suisse et impactent ainsi plus fortement les obligations en devises étrangères. Mais la politique de conservation des investissements jusqu'à leur échéance a l'avantage de ne pas avoir à subir des pertes puisque ceux-ci seront remboursés dans leur intégralité. Le mouvement baissier enregistré durant l'année 2022 n'est donc que temporaire, et les moins-values comptabilisées en fin d'année pour le besoin de l'établissement du rapport annuel, seront récupérées à terme. La baisse temporaire des mandats de gestion, soit CHF 8'722'000, est donc reconnue dans l'état de la performance financière et impacte ainsi les revenus de La Mutuelle lesquels sont en baisse à CHF -410'000. Les intérêts perçus sur les prêts sont eux en hausse par rapport à 2021 puisque les prêts octroyés ont suivi ce même mouvement.

Les charges de La Mutuelle ont augmenté de 2% en raison de l'accroissement de la provision pour pertes possibles sur titres et sur prêts. Cependant, les charges de fonctionnement sont en baisse de 8%, principalement grâce à la fin du prélèvement des taux d'intérêt négatifs et à la réduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Sachant que l'activité de l'Association est excellente le Conseil d'administration souhaite distribuer une rémunération sur le compte de dépôts en CHF identique à celle de 2021, soit 1.35%, répartie entre un taux d'intérêt de 0.50% et un bonus de 0.85%. Par conséquent, le résultat négatif de l'année 2022 pour le fonds en CHF de La Mutuelle sera comblée par un prélèvement de CHF 9'843'862 de la réserve extraordinaire.

Le Fonds en USD de La Mutuelle affiche un résultat positif de USD 49'000, inférieure de USD 99'000 par rapport à 2021 en raison d'une baisse temporaire de valorisation d'une obligation. Les revenus suivent aussi cette tendance à cause de la diminution des revenus des obligations et de la perte temporaire enregistrée sur un titre laquelle sera récupérée à son échéance. Les charges sont en baisse de 6%.

Les résultats du GPAFI sont stables par rapport à 2021. Les revenus sont en légère hausse en raison d'un gain de change temporaire sur l'évaluation du fonds fiduciaire exprimé en USD et d'une augmentation de la commission reçue des assureurs résultant de la hausse des assurés. Les charges ont significativement augmenté à cause de frais liés à la résiliation, par la Zurich Assurance, des contrats pertes de gain et accident et à la recherche d'un nouveau partenaire pour leur reprise, au recrutement temporaire d'une employée pour faire face à la charge de travail pendant un congé maternité et au développement informatique. Le résultat net est en légère baisse par rapport à 2021.

Mêmes si des secousses sont à noter depuis le début de l'année 2023, la situation des marchés financiers s'annonce cependant plus favorable aux investissements obligataires avec un ralentissement de la hausse des taux d'intérêt. L'Association en bénéficiera pleinement car elle pourra ainsi réinvestir les avoirs à de meilleures conditions et augmenter les revenus tout en préservant les avoirs des membres et en continuant à minimiser les risques.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2022



Prêts aux membres

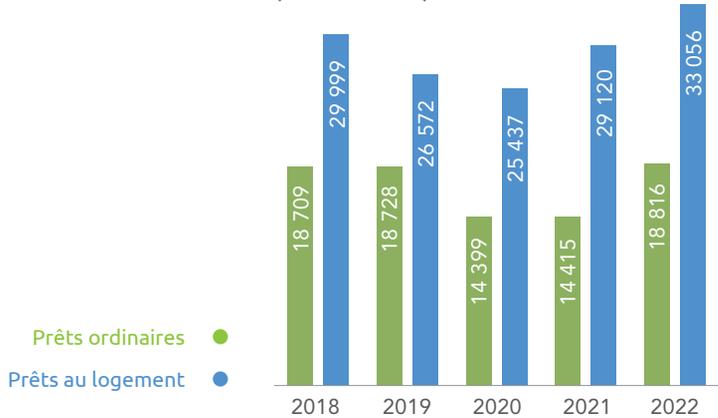
Les prêts octroyés aux membres durant l'année 2022 sont en hausse, soit de 13.52% (+14.48% en 2021) pour le prêt au logement, et 30.53% (+0.11% en 2021) pour le prêt ordinaire.

Les prêts en cours en fin d'exercice sont également en hausse, soit de 4.35% (-6.61% en 2021) pour le prêt au logement, et 5.18% (+0.68% en 2021) pour le prêt ordinaire.

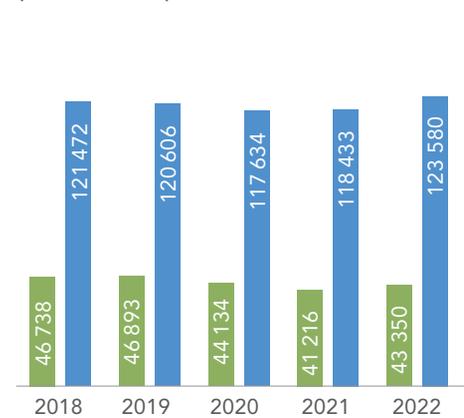
Depuis le début de la pandémie la demande de prêts au logement n'a pas subi de retrait et est restée solide, il en a été autrement pour la demande de prêts ordinaires laquelle s'est repliée en 2020, est restée stable en 2021 et a explosé en 2022 atteignant les niveaux d'avant la pandémie.

Les remboursements anticipés ont également été moins nombreux durant l'année.

Prêts octroyés durant l'année
(en CHF 1 000)



Prêts en cours en fin d'exercice
(en CHF 1 000)

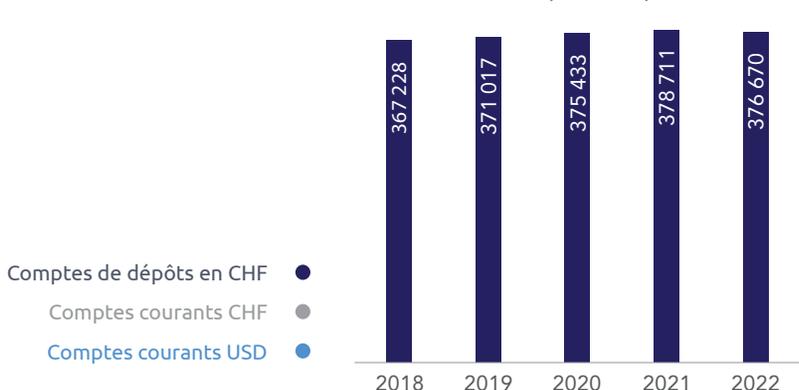


Dépôts des membres

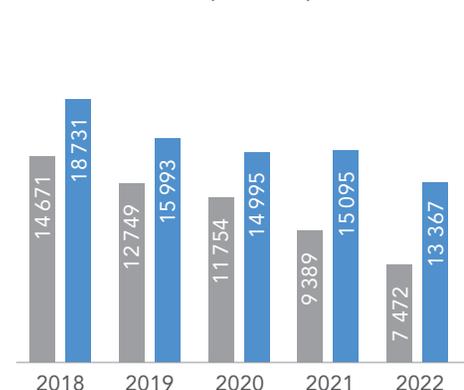
Les comptes de dépôts en CHF, les comptes courants en CHF et les comptes en USD des membres ont baissé durant l'année 2022, respectivement de 0.54% (+0.87% en 2021), de 20.42% (-20.12% en 2021) et de 11.45% (+0.67% en 2021).

Les versements des membres sont en baisse par rapport à 2021 alors que les retraits sont en hausse. Il est à noter que le décès de quelques membres ayant un solde de compte élevé accompagné de démissions liées à l'absence de conformité fiscale ont impacté les comptes.

Comptes de dépôts en CHF
en fin d'exercice (en 1 000)



Comptes courants CHF et USD
en fin d'exercice (en 1 000)



Ratio des prêts sur les dépôts des membres en CHF (en %)

L'augmentation des prêts en cours combiné à la baisse des dépôts des membres a favorisé la hausse du ratio des prêts sur les dépôts. Au 31 décembre 2022, les avoirs que les membres ont déposés auprès de La Mutuelle sont prêtés à hauteur de 43,46%.

Ratio des prêts sur dépôts des membres (%)



Revenus

Les revenus de l'année 2022 ont été générés majoritairement par les prêts octroyés aux membres et les obligations.

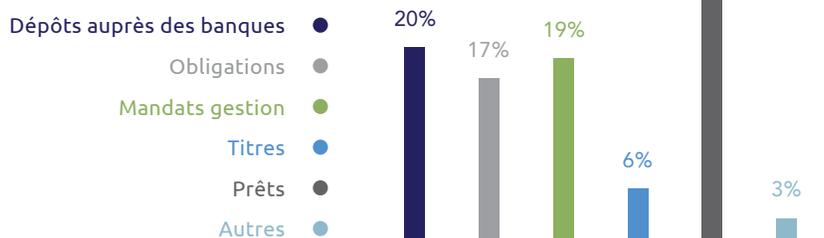
Les prêts aux membres représentent 35% de la totalité des avoirs.

Les obligations en portefeuille représentent 17% de la totalité des avoirs.

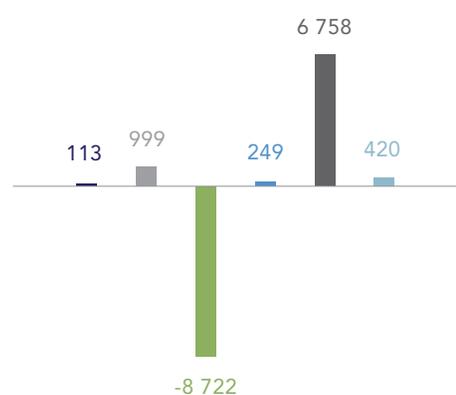
Les mandats de gestion représentent 19% de la totalité des avoirs.

Les dépôts effectués auprès des banques représentent 20% de la totalité.

Répartition des avoirs (%)



Répartition des revenus (en CHF 1000)



Taux d'intérêt

Taux d'intérêt appliqués durant l'année 2022



Prêt au logement
3.5%



Prêt ordinaire
5.9%



Compte courant
en CHF **0%**



Compte courant en USD
0.4%

Évolution des membres

Le nombre de membres a légèrement baissé en 2022.

Les démissions des membres ont été faites de la façon suivante :

1. Démission volontaire de membres : 33%
2. Démission de membres dormants : 32%
3. Fin de contrat : 24%
4. Décès : 11%

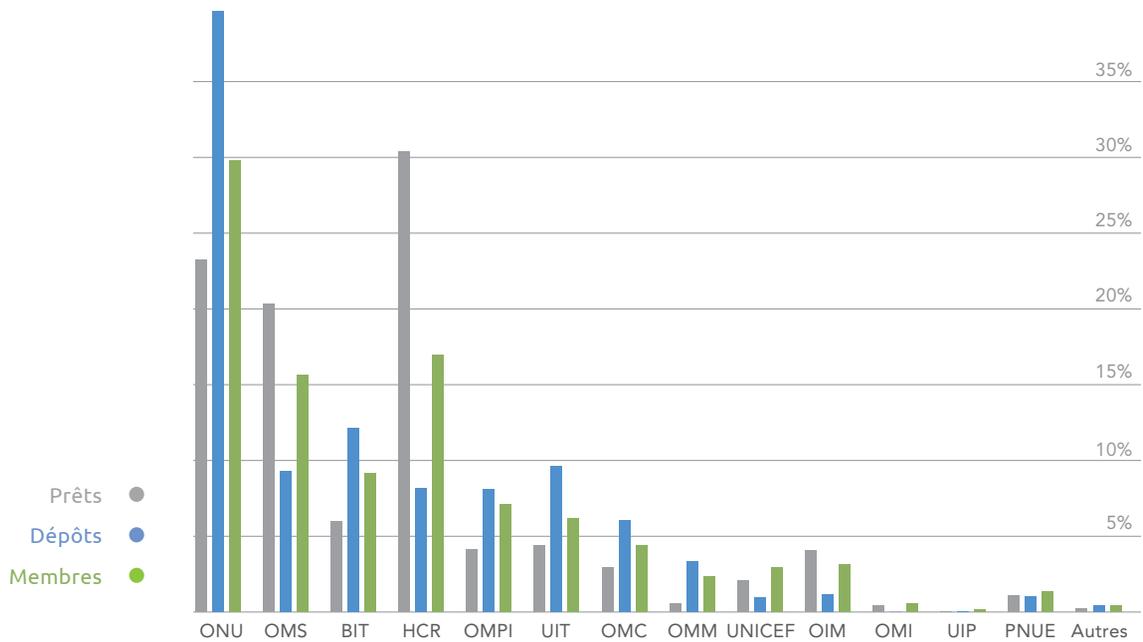
La Mutuelle a accueilli 326 nouveaux membres (238 en 2021).

Evolution des membres



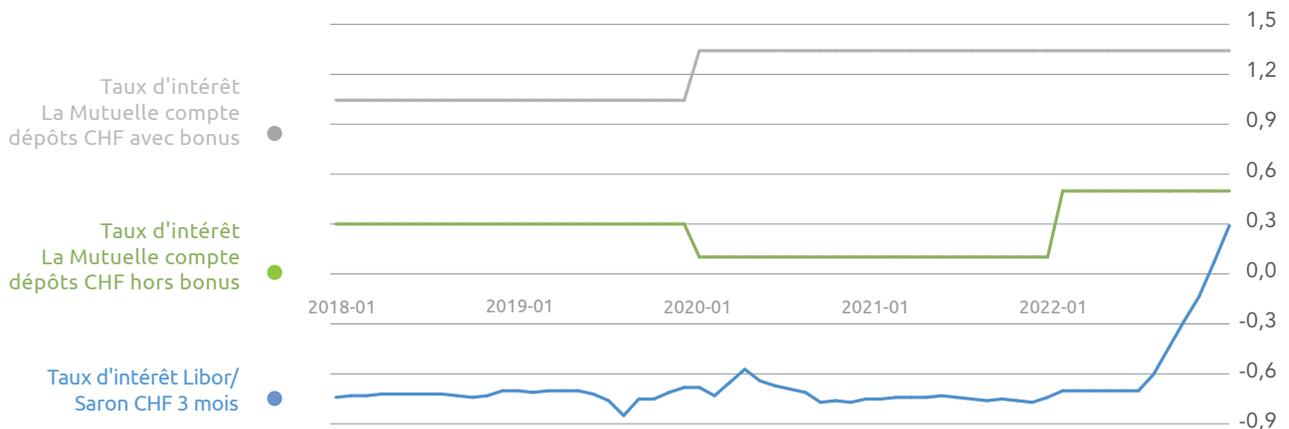
Statistiques

Répartition des prêts, dépôts et membres par organisation (%)



Comparaison

Comparaison taux d'intérêt Libor/Saron CHF 3 mois - Taux d'intérêt La Mutuelle compte dépôts CHF

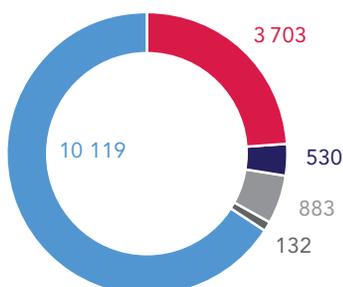




Répartition des contrats d'assurance

- Complémentaire santé
- Assistance
- Perte de gain
- Accident
- Assurance vie

Répartition des contrats d'assurance



Les affiliations aux assurances ont évolué de la façon suivante en 2022 par rapport à 2021 :

- a. Assurance complémentaire des soins de santé : +4%
- b. Assurance Assistance : +7%
- c. Assurance Perte de gain : -2%
- d. Assurance Accident : -4%
- e. Assurance vie : +5%

Évolution des membres (débiteurs) et des autres membres de la famille

- Membres (débiteurs)
- Autres membres de la famille assurés

Membres (débiteurs) et autres membres de la famille assurés



Assurés par famille



Le nombre de membres du GPAFI (débiteurs) a augmenté de 3.57% en 2022 (+1.93% en 2021), générant une augmentation des membres de leur famille de 4.81% (+3.17% en 2021).

Admissions – Démissions / Résiliations

- Admissions
- Démissions / Résiliations

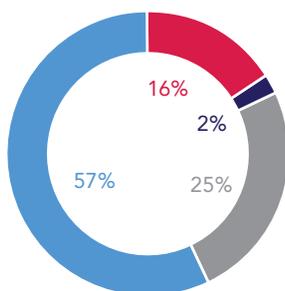
Admissions – Démissions / Résiliations



Revenus

- Dépôts auprès des banques
- Obligations
- Titres
- Autres actifs courants
- Commissions gestion assureurs
- Cotisations
- Autres revenus

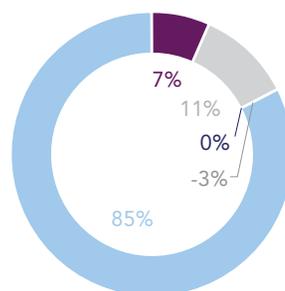
Répartition des avoirs



Les revenus de l'année 2022 ont été générés principalement par les commissions de gestion versées par les assureurs.

- Les commissions de gestion versées par les

Répartition des revenus



assureurs représentent 85% des revenus.

- Les cotisations des membres représentent 11% des revenus.
- Les dépôts auprès des banques représentent

57% de la totalité des avoirs mais ne génèrent aucun revenu.

- Les obligations représentent 16% de la totalité des avoirs et génèrent des revenus proches de 0% en raison des faibles taux faciaux.
- Les titres représentent 2% de la totalité des avoirs et génèrent -3% des revenus en raison de la hausse des taux.
- Les autres actifs courants représentent 25% de la totalité des avoirs et génèrent 7% des revenus.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE AUX RÉSULTATS DES FONDS EN CHF ET USD DE LA MUTUELLE

Fonds en CHF

En fonction des résultats de l'année 2022, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale les allocations suivantes:

a) Proposition du taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF pour l'exercice 2022

0.50% net.

b) Distribution d'un bonus sur le compte de dépôts en CHF pour l'exercice 2022

0.85% net.

La répartition de la rémunération serait la suivante:

Intérêts versés sur les comptes de dépôts en CHF (0.50%)	1 755 610	CHF
Intérêts versés sur les comptes de dépôts clos en 2022	-51 533	CHF
Bonus (0.85%)	2 984 536	CHF
Total	4 688 612	CHF

La perte de l'exercice sera comblée de la façon suivante:

Résultat Fonds CHF	-9 843 862	CHF
Transfert à la réserve ordinaire en CHF (0% en 2022)	-	CHF
Prélèvement de la réserve extraordinaire en CHF	-9 843 862	CHF

Fonds en USD

Le Conseil d'administration a décidé de répartir l'excédent de produits du Fonds en USD de la façon suivante:

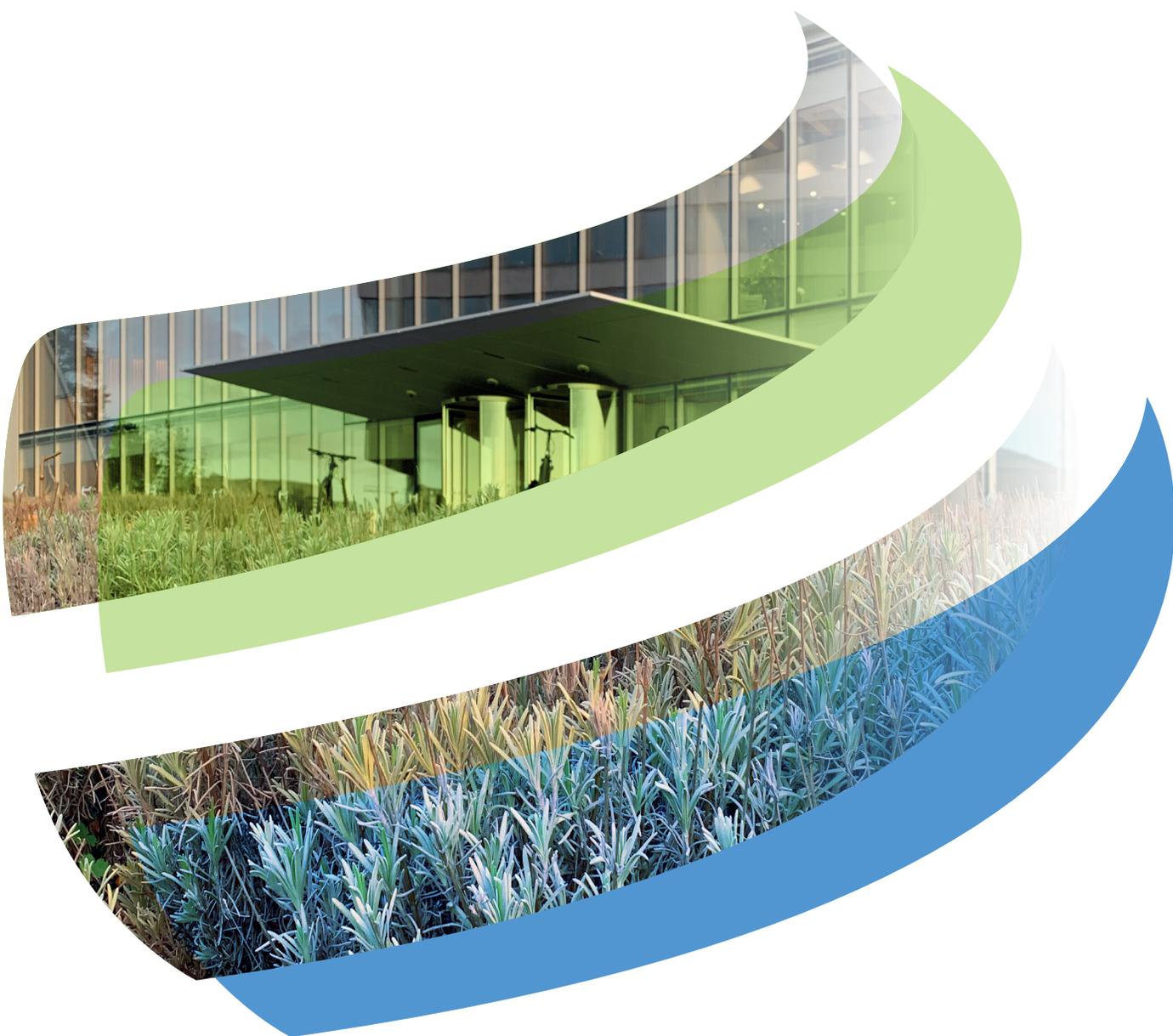
Résultat Fonds USD	48 794	USD
Transfert à la réserve ordinaire USD (12.50% des intérêts)	7 183	USD
Équivalent en CHF	6 630	CHF
Transfert à la réserve extraordinaire en USD	41 610	USD
Équivalent en CHF	38 406	CHF
Total Fonds USD	48 794	USD
Équivalent en CHF	45 037	CHF

Fiscalité

Bien que La Mutuelle ne prélève pas d'impôt sur les intérêts, les membres sont individuellement responsables du respect des lois fiscales qui leur sont applicables, et doivent déclarer les avoirs qu'ils détiennent et intérêts qu'ils perçoivent si ces lois le

requièrent. La Mutuelle effectue des contrôles du respect de cette disposition pour tous les membres déposants.

ÉTATS FINANCIERS 2022



ÉTAT COMBINÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	95 001	105 251
Dépôts à terme	7	5 500	1 830
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	26 550	15 317
Titres désignés à la juste valeur	10	923	10 000
Prêts aux membres	12	38 442	36 536
Stock abonnements mobilité		12	6
Autres actifs courants	13	14 478	17 480
Total des actifs courants		180 906	186 420
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	53 866	72 333
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	91 885	100 956
Titres désignés à la juste valeur	10	29 035	15 467
Instruments financiers dérivés	11	4	12
Prêts aux membres	12	127 534	122 162
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	108	122
Total des actifs non courants		302 432	311 052
TOTAL DE L'ACTIF		483 338	497 472
PASSIFS			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		785	787
Fournisseurs et charges à payer		558	544
Avantages du personnel	18	265	265
Provision pour intérêts comptes de dépôts CHF	16	4 740	4 756
Dépôts à vue des membres	15	396 480	401 912
Total des passifs courants		402 828	408 264
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	3 041	5 105
Total des passifs non courants		3 041	5 105
TOTAL DU PASSIF		405 869	413 369
ACTIF NET		77 469	84 103
Représenté par			
Résultat de l'exercice	19	-8 856	323
Différence de change liée à la consolidation		-93	-120
Réserve ordinaire	17	60 744	60 605
Réserve extraordinaire	17	23 852	23 668
Réserve 25	3	1 822	-373
TOTAL DE L'ACTIF NET		77 469	84 103

ÉTAT COMBINÉ DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		113	10
Intérêts sur les prêts aux membres		6 758	7 222
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		1 004	1 217
Gains et pertes nettes des mandats de gestion évalués à la juste valeur		-8 722	-336
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		205	167
Gains et pertes nettes des instruments financiers évalués à la juste valeur		-8	20
Dissolution de la provision pour dépréciation des titres		-	82
Dissolution de la provision pour dépréciation des prêts		118	-
Dissolution de la provision pour avantages du personnel à court terme		7	-
Commissions de gestion des assureurs		1 476	1 437
Autres revenus		603	583
TOTAL DES REVENUS		1 554	10 402
CHARGES	20		
Charges de fonctionnement		4 994	5 212
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		49	30
Intérêts sur les comptes de dépôts en CHF		4 689	4 724
Intérêts sur les comptes en USD		54	57
Pertes sur prêts		137	-
Dotation à la provision pour dépréciation des titres		484	-
Dotation à la provision pour dépréciation des prêts		-	18
Dotation à la provision pour avantages du personnel à court terme		3	38
TOTAL DES CHARGES		10 410	10 079
REVENU NET		-8 856	323

TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	2022 en CHF 1 000	2021 en CHF 1 000
Excédent / (Déficit) de l'exercice	-8 856	323
Différence de change liée à la consolidation	27	108
Ajustement de la provision IPSAS 25	85	97
Effet de change sur engagements assurance maladie après la cessation de service	45	171
Amortissements et pertes de valeur	-63	30
Provision pour les avantages du personnel (passif courant)	3	37
Mouvements non monétaires	-8 759	766
Augmentation/(Diminution) provision intérêts comptes dépôts en CHF	-16	52
Augmentation/(Diminution) fournisseurs et charges à payer	13	-90
Augmentation/(Diminution) des primes payées d'avance par les membres	-2	82
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-5	44
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
(Augmentation)/Diminution des investissements à court terme	-5 825	-4 271
(Augmentation)/Diminution des investissements à long terme	13 978	2 999
(Augmentation)/Diminution des prêts courants	-1 906	172
(Augmentation)/Diminution des prêts non courants	-5 373	1 793
(Augmentation)/Diminution autres actifs courants	2 996	-4 054
(Augmentation)/Diminution des immobilisations corporelles et incorporelles	77	-124
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	3 947	-3 485
Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement		
Augmentation/(Diminution) des comptes des membres	-5 433	1 484
Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement	-5 433	1 484
Augmentation/(Diminution) nette de trésorerie et équivalents trésorerie	-10 250	-1 191
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	105 251	106 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	95 001	105 251

IV - AMFI

ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

En CHF 1 000	Notes	Réserve ordinaire	Réserve extra- ordinaire	Réserve IPSAS 25	Différence de change	Résultat de l'exercice	Total de l'actif net
Actif net au 31 décembre 2020		60 443	22 737	-295	-228	1 092	83 749
Attribution à la réserve ordinaire	17	162				-162	
Attribution à la réserve extraordinaire	17		931			-931	
Attribution à la réserve IPSAS 25				-78			-78
Différence de change liée à la consolidation					108		108
Excédent / Déficit de l'exercice						323	323
Total des variations de l'exercice		162	931	-78	108	-770	353
Actif net au 31 décembre 2021		60 605	23 668	-373	-120	323	84 103
Actif net au 31 décembre 2021		60 605	23 668	-373	-120	323	84 103
Attribution à la réserve ordinaire	17	139				-139	
Attribution à la réserve extraordinaire	17		184			-184	
Attribution à la réserve IPSAS 25				2 195			2 195
Différence de change liée à la consolidation					27		27
Excédent / Déficit de l'exercice						-8 856	-8 856
Total des variations de l'exercice		139	184	2 195	27	-9 179	-6 634
Actif net au 31 décembre 2022		60 744	23 852	1 822	-93	-8 856	77 469

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	83 537	95 857
Dépôts à terme	7	5 500	-
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	24 962	13 488
Titres désignés à la juste valeur	10	-	10 000
Prêts aux membres	12	38 442	36 536
Stock abonnements mobilité		12	6
Autres actifs courants	13	11 873	14 923
Total des actifs courants		164 326	170 810
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	45 237	63 302
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	91 885	100 956
Titres désignés à la juste valeur	10	28 484	13 865
Instruments financiers dérivés	11	4	12
Prêts aux membres	12	127 534	122 162
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	108	120
Total des actifs non courants		293 252	300 417
TOTAL DE L'ACTIF		457 578	471 227
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		343	276
Avantages du personnel	18	205	212
Provision pour intérêts comptes de dépôts CHF	16	4 740	4 756
Dépôts à vue des membres	15	384 142	388 100
Total des passifs courants		389 430	393 344
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	2 687	4 000
Total des passifs non courants		2 687	4 000
TOTAL DU PASSIF		392 117	397 344
ACTIF NET		65 461	73 883
Représenté par			
Résultat de l'exercice		-9 844	-789
Réserve ordinaire	17	55 428	55 428
Réserve extraordinaire	17	18 948	19 737
Réserve IPSAS 25	3	929	-493
TOTAL DE L'ACTIF NET		65 461	73 883

VI - LA MUTUELLE

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		41	-
Intérêts sur les prêts aux membres		6 758	7 222
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		784	939
Gains et pertes nettes des mandats de gestion évalués à la juste valeur		-8 722	-336
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		310	134
Gains et pertes nettes des instruments financiers dérivés		-8	20
Dissolution de la provision pour dépréciation des titres		-	82
Dissolution de la provision pour dépréciation des prêts		118	-
Dissolution de la provision pour avantages du personnel à court terme		7	-
Autres revenus		302	379
TOTAL DES REVENUS		-410	8 440
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	4 076	4 422
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	45	26
Intérêts sur les comptes de dépôts en CHF	16	4 689	4 725
Pertes sur prêts	12	137	-
Dotation à la provision pour dépréciation des titres		484	-
Dotation à la provision pour dépréciation des prêts		-	18
Dotation à la provision pour avantages du personnel à court terme		3	38
TOTAL DES CHARGES		9 434	9 229
REVENU NET		-9 844	-789

VII - LA MUTUELLE**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DÉCEMBRE**

	Notes	31.12.2022 en USD 1 000	31.12.2021 en USD 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	6 198	4 281
Dépôts à terme	7	-	2 000
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	1 720	1 999
Titres	10	1 000	-
Autres actifs courants	13	114	80
Total des actifs courants		9 032	8 360
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	7 632	8 889
Titres	10	379	1 478
Total des actifs non courants		8 011	10 367
TOTAL DE L'ACTIF		17 043	18 727
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer	15	13 367	15 095
Dépôts à vue des membres		13 434	15 167
TOTAL DU PASSIF		13 434	15 167
ACTIF NET		3 609	3 560
Représenté par			
Résultat de l'exercice		49	148
Réserve ordinaire	17	2 355	2 336
Réserve extraordinaire	17	1 205	1 076
TOTAL DE L'ACTIF NET		3 609	3 560

VIII - LA MUTUELLE**ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DÉCEMBRE**

	Notes	31.12.2022 en USD 1 000	31.12.2021 en USD 1 000
REVENUS			
19			
Intérêts bancaires		75	11
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		225	302
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		-64	33
Autres revenus		1	1
TOTAL DES REVENUS		237	347
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	129	136
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	2	1
Intérêts sur les comptes en USD		57	62
TOTAL DES CHARGES		188	199
REVENU NET		49	148

IX - GPAFI**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**

	Notes	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	5 743	5 477
Autres actifs courants	13	2 500	2 483
Total des actifs courants		8 243	7 960
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	1 585	898
Titres désignés à la juste valeur	10	201	250
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	-	2
Total des actifs non courants		1 786	1 150
TOTAL DE L'ACTIF		10 029	9 110
PASSIFS			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		785	787
Fournisseurs et charges à payer		153	202
Avantages du personnel	18	60	53
Total des passifs courants		998	1 042
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	354	1 105
Total des passifs non courants		354	1 105
TOTAL DU PASSIF		1 352	2 147
ACTIF NET		8 677	6 963
Représenté par			
Résultat de l'exercice		941	977
Réserve ordinaire	17	3 092	2 970
Réserve extraordinaire	17	3 751	2 896
Reserve IPSAS 25	3	893	120
TOTAL DE L'ACTIF NET		8 677	6 963

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		5	2
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		-44	3
Commissions de gestion des assureurs		1 476	1 437
Autres revenus		301	203
TOTAL DES REVENUS		1 738	1 645
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	795	665
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	2	3
TOTAL DES CHARGES		797	668
REVENU NET		941	977

NOTE 1: Informations générales

1. L'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après « AMFI », créée en 1958, est un fonds sans but lucratif, propre aux Nations Unies et Agences Spécialisées, administré par des fonctionnaires internationaux dans l'enceinte de l'Office des Nations Unies à Genève, qui a pour objectif de favoriser l'entraide entre les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres Organisations de la famille des Nations Unies, ainsi que de faciliter l'établissement desdits fonctionnaires et de leur famille. Les membres ont la possibilité d'emprunter et de déposer leurs économies en profitant de taux d'intérêt favorables, de bénéficier de tarifs réduits pour l'utilisation des transports publics et de souscrire à des assurances collectives.

2. Les Organisations affiliées à l'AMFI sont les suivantes: BIT, UIT, OMC, OMM, OMPI, OMI, UNICEF, OIM, OMS, HCR, l'UIP et le PNUE.

3. L'AMFI est régie par les statuts qui ont été approuvés lors de l'Assemblée générale du 2 mai 2018 et, dans la mesure où ils sont applicables, aux règlements de l'Office des Nations Unies à Genève. L'AMFI n'est soumise à aucune autre juridiction.

4. L'AMFI regroupe 2 entités, à savoir La Mutuelle et le Groupement de Prévoyance et d'Assurance des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après « GPAFI ».

5. La Mutuelle et le GPAFI opèrent de façon totalement séparée et autonome, et sont individuellement responsables.

6. Les bureaux de La Mutuelle et du GPAFI sont situés dans l'Office des Nations Unies, Palais des Nations, avenue de la Paix 8-12, 1211 Genève 10.

NOTE 2: Principes régissant la préparation des états financiers

7. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, les états financiers de l'AMFI ont été préparés en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB), et fondées sur les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) et IFRS (International Financial Reporting Standards) définies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Lorsque les normes IPSAS ne prévoient pas de norme spécifique, ce sont les normes IFRS ou IAS qui s'appliquent.

8. Les états financiers au 31 décembre 2022 ont été préparés selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation. Ils ont été appliqués de manière constante pendant tout l'exercice, sont établis en francs suisses (CHF) et les chiffres sont arrondis au millier. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

9. Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'AMFI le 14 mars 2023 et doivent être approuvés par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle.

Adoption de normes nouvelles ou révisées

10. Aucune norme nouvelle ou révisée, qui pourrait impacter la présentation des états financiers de l'AMFI au 31 décembre 2022, n'a été adoptée.

NOTE 3: Principaux principes comptables

Opérations en devises étrangères

11. Le GPAFI n'opère qu'en CHF.

12. La Mutuelle gère séparément deux fonds indépendants en CHF et USD destinés aux investissements de l'épargne des membres dans leurs devises d'origine. La Mutuelle tient deux comptabilités séparées avec deux monnaies fonctionnelles différentes. Le CHF est la devise fonctionnelle du fonds en CHF, et le USD est la devise fonctionnelle du fonds en USD. Le fonds en CHF est plus important que celui en USD et l'essentiel des dépenses est réglé en CHF.

13. Les états financiers combinés de La Mutuelle et du GPAFI sont présentés en CHF qui est la devise fonctionnelle et de présentation.

14. Les états de la comptabilité en USD de La Mutuelle sont combinés à ceux en CHF de la manière suivante :

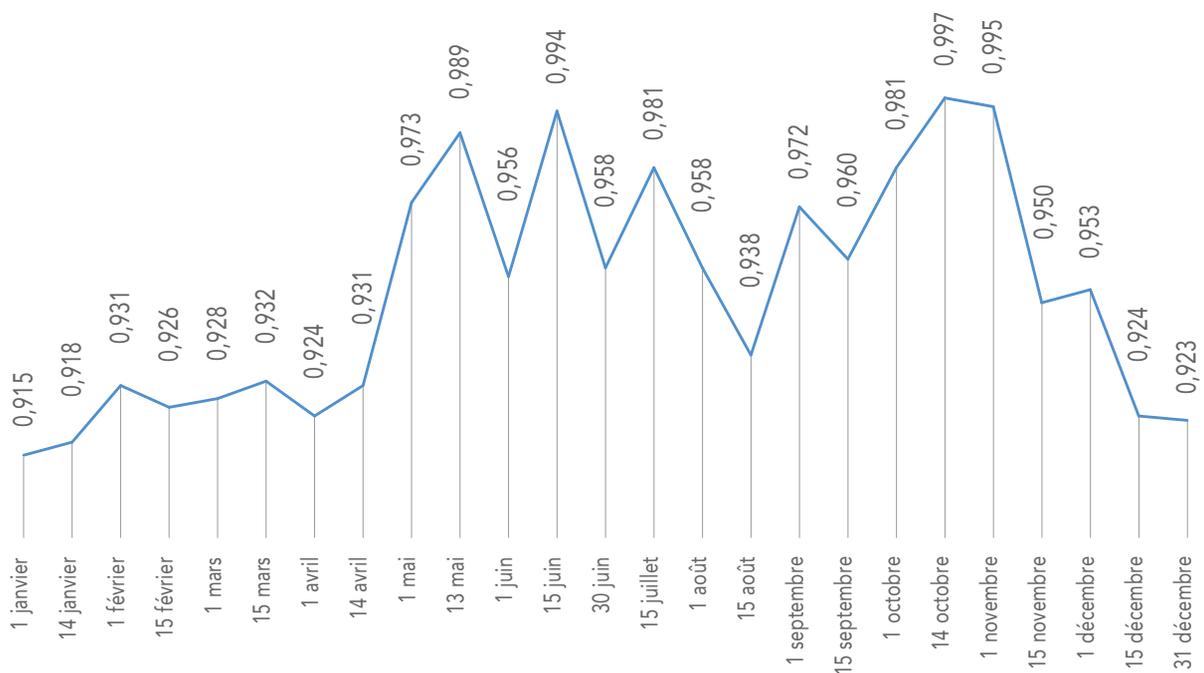
a. L'état de la performance financière en USD est converti en CHF au taux de change moyen UNORE pour l'année 2022, soit 0.954,

b. L'état de la situation financière en USD est converti en CHF au taux de change UNORE en vigueur à la date de clôture de l'exercice, soit 0.923.

15. Ce principe de conversion est appliqué car le logiciel informatique de La Mutuelle effectue l'enregistrement des opérations comptables dans la monnaie d'origine de chaque fonds uniquement, soit le CHF ou le USD, mais ne permet pas l'enregistrement des opérations en USD dans leurs contre-valeurs en CHF. Le coût du développement de cette fonctionnalité est jugé trop élevé (IPSAS 1).

16. Les opérations en monnaies étrangères effectuées par La Mutuelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chacun des fonds au taux de change UNORE pratiqués à la date de la transaction. Les gains et pertes de change qui résultent de ces opérations et de la conversion au taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état de la performance financière en CHF et USD.

Taux de change opérationnels des Nations Unies (UNORE) pour l'année 2022



Classement des actifs et passifs financiers

17. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et classés en fonction de leurs caractéristiques propres. La réévaluation subséquente des actifs financiers est déterminée par leur classification et est revue à chaque date de clôture du bilan. Les actifs financiers sont réalisés lorsque l'AMFI a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers et les risques relatifs. Les passifs financiers portant intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'AMFI classe ses actifs et passifs financiers dans les catégories suivantes :

Classe	Type d'actifs / passifs financiers
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et évalués au coût amorti	Obligations en portefeuille cotées sur les marchés financiers et gérées par l'AMFI, prêts aux membres
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dépôts à terme, trésorerie et équivalents de trésorerie mandats de gestion, titres, instruments financiers dérivés
Valeur historique	Impôt anticipé à récupérer, intérêts courus sur les obligations, primes à recevoir des membres et autres actifs à recevoir, fournisseurs, charges à payer, dépôts des membres, primes payées d'avance par les membres

Trésorerie et équivalents de trésorerie

18. La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux avoirs en banques ainsi que les liquidités dont l'échéance de base est de 3 mois au maximum, y compris les dépôts à terme et les placements financiers, et qui sont en tout temps convertibles en espèces.

Les dépôts à terme

19. Les dépôts à terme sont des placements d'une durée supérieure à 3 mois effectués auprès des établissements bancaires. Le taux d'intérêt est fixe pendant toute la durée du placement et le produit des dépôts à terme est comptabilisé sur la base du rendement effectif.

Les obligations en portefeuille

20. Les obligations sont des placements avec des échéances et coupons fixes qui sont cotés sur les marchés financiers et destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Elles sont enregistrées au prix d'achat brut lors de leur acquisition et évaluées en fin d'année au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les escomptes ou primes éventuels d'acquisition sont amortis sur la durée de détention de chaque obligation et les frais de transaction sont comptabilisés dans les charges. L'impact de l'amortissement des obligations est pris en compte dans la variation nette de la valeur des obligations.

Mandats de gestion

21. Les mandats de gestion sont des portefeuilles d'obligations, de titres et de fonds de placement cotés sur les marchés financiers et gérés par des établissements bancaires. Chaque mandat de gestion est traité individuellement comme un actif financier et est comptabilisé initialement à la valeur d'investissement du portefeuille dans son ensemble. Cette dernière est adaptée à la juste valeur du portefeuille à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers. Les revenus générés par chaque mandat de gestion sont comptabilisés de manière globale en fin d'année dans l'état de la performance financière, le coût et le temps nécessaire consacrés à une comptabilisation individuelle ayant été jugés trop élevés (IPSAS 1).

Titres

22. Les titres tels que les produits structurés à capital garanti, les obligations à taux variable ou les fonds de placements sont cotés sur les marchés financiers. Les produits structurés à capital garanti et les obligations à taux variable ont un rendement incertain mais une échéance fixe, tandis que les fonds de placement n'ont pas d'échéance et des revenus incertains. Les titres sont enregistrés au prix d'achat brut et cette valorisation est adaptée à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers.

Instruments financiers dérivés

23. La Mutuelle a recours à des instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme afin de couvrir les risques de change encourus sur les fonds immobiliers exprimés en devise étrangère. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont réévalués à leur juste valeur. Les dérivés sont présentés comme des actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et comme des passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

Prêts aux membres

24. Les prêts aux membres sont des actifs financiers remboursables à échéances fixes. Ils sont de deux types: le prêt ordinaire et le prêt au logement. En fin d'exercice, les prêts sont comptabilisés à la juste valeur et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

Primes à recevoir des membres

25. Les primes à recevoir des membres correspondent aux primes d'assurance facturées aux membres pour l'année concernée mais pas encore payées à la fin de l'exercice. En fin d'exercice, les primes à recevoir sont comptabilisées à la juste valeur et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

Impôt anticipé à récupérer

26. L'impôt anticipé est prélevé du crédit des intérêts des obligations de débiteurs suisses, des intérêts des dépôts à terme en CHF et des comptes à vue en CHF, pour autant que les taux d'intérêt soient positifs. Il est récupéré lors de l'exercice suivant.

Intérêts courus sur les obligations

27. Le total des intérêts courus sur les obligations et titres portant un intérêt est comptabilisé à l'actif en tant que produits à recevoir.

Dépôts à vue des membres

28. Les membres ont la possibilité d'épargner par le biais de deux comptes en CHF, le compte courant et le compte de dépôts, et d'un compte courant en USD.

Primes d'avance par les membres

29. Les primes payées d'avance par les membres correspondent aux primes facturées aux membres pour l'année suivante mais déjà payées par les membres durant l'exercice.

Fournisseurs et charges à payer

30. Les charges à payer correspondent à des prestations qui ont été effectuées durant l'exercice mais qui sont facturées après la clôture.

Reconnaissance des revenus et charges**Actifs financiers**

31. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif lorsque la différence avec le rendement nominal est significative. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'AMFI de percevoir le paiement est établi. Dans le cas où des

obligations sont achetées et que des intérêts courus pour la période avant la date d'acquisition doivent être payés, le coût d'acquisition est diminué de ces intérêts courus.

Prêts aux membres

32. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement en fonction du temps écoulé.

Dépôts des membres

33. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement et annuellement selon le processus décrit en note 16.

Produits d'assurance

34. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

35. En ce qui concerne les commissions de gestion des assureurs, UNIQA établit un décompte trimestriel sur la base des primes facturées pour le trimestre. Les commissions de TSM Assurances sont versées sous forme d'acomptes trimestriels et celles de ZURICH sont calculées lors du décompte définitif des primes en fin d'exercice.

Autres produits et charges

36. Les autres produits tels que les frais de traitement manuel, les frais pour retrait hors préavis et les rappels de paiement de primes d'assurance sont comptabilisés au moment où le traitement est effectué. Les factures et notes de crédit sont comptabilisées à la période à laquelle elles se rapportent.

Immobilisations**Immobilisations corporelles**

37. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur une durée d'utilité de 5 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les immobilisations corporelles sont uniquement détenues par La Mutuelle et sont composées des serveurs informatiques acquis en 2021.

Immobilisations incorporelles

38. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minorées des amortissements cumulés et de toute dépréciation. L'amortissement des immobilisations incorporelles est opéré sur une durée d'utilité de 3 ans, selon

la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les coûts ayant une valeur unitaire inférieure à CHF 5'000 sont comptabilisés en tant que charge pour autant qu'ils n'augmentent pas la valeur du bien ou sa durée de vie. Les immobilisations incorporelles sont uniquement détenues par La Mutuelle et constituées de licences informatiques, de logiciels, et de coûts liés à l'amélioration du site internet et du système informatiques.

Perte de valeur des actifs non financiers

39. Au 31 décembre 2022, les seuls actifs non financiers de l'AMFI sont les serveurs informatiques acquis en 2021 ainsi que des licences informatiques. L'AMFI examine à chaque date de clôture annuelle s'il existe un indice révélant qu'un actif ait pu perdre de sa valeur et que la valeur comptable soit supérieure à la valeur recouvrable. Si tel est le cas une perte de valeur est inscrite dans l'état de la performance financière.

Provisions

40. Une provision couvre les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elle doit être reconnue dans l'état de la situation financière lorsque l'AMFI a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Sachant que le taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF, proposé par La Mutuelle, doit être approuvé par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes, les intérêts qui seront crédités représentent une charge et une provision est constituée.

Actifs et passifs éventuels

41. Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI.

42. Un passif éventuel est :

- a.** une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI, ou
- b.** une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un

potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

43. Les actifs et passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers.

Avantages du personnel

44. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de travail.

Avantages à court terme

45. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'année financière durant laquelle les services y ouvrant un droit ont pris fin. Ils comprennent les prestations liées à une nouvelle affectation, les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles, les absences rémunérées (congrés annuels, congé dans les foyers, congé-maladie, congé de maternité et de paternité) et d'autres avantages à court-terme (capital-décès, indemnités pour frais d'étude, remboursement d'impôts) accordés en fonction des services rendus par le personnel employé durant la période considérée. Ces avantages sont comptabilisés à leur valeur nominale et classés dans les passifs courants dans l'état de la situation financière.

Jours de congé annuels non utilisés

46. Les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies peuvent accumuler, au maximum, 60 jours de congé annuels qui doivent être payés en cas de séparation. L'AMFI comptabilise dans les passifs courants la valeur totale des jours de congés annuels accumulés à la fin de l'année (avantages du personnel).

Avantages postérieurs à l'emploi

47. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), la Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service.

Prestations liées au rapatriement

48. Selon le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, certains fonctionnaires, dont ceux de la catégorie des administrateurs, ont droit, lorsqu'ils quittent l'Organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation (voyage et déménagement) en fonction du nombre d'années d'ancienneté. Au 31 décembre 2022 un employé de l'AMFI est éligible pour des prestations liées au rapatriement.

Évaluation actuarielle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi

49. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont calculés par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul des montants à reporter au 31 décembre 2022. Conformément à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le régime commun des Nations Unies, l'âge réglementaire de départ à la retraite est de 65 ans pour tous les fonctionnaires recrutés dès le 1^{er} janvier 2014.

Les hypothèses relatives aux augmentations de traitement, aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et à la mortalité sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies utilise pour sa propre évaluation actuarielle. Leur valeur actuelle est déterminée par l'actualisation du montant estimatif des futurs paiements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang. Les écarts actuariels découlant de changements intervenus dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisés à l'actif net. Les hypothèses prises en considération sont les suivantes :

	Hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
Taux d'actualisation	2.34% (0.27% en 2021) - Moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les trois principales monnaies dans lesquelles sont libellés les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro et le franc suisse. Les flux de trésorerie projetés à ce titre sont actualisés pour chaque année au taux au comptant applicable aux obligations de premier rang émises par des sociétés, libellées dans chacune de ces trois principales monnaies, aux échéances correspondantes.
Hausse des coûts médicaux	0.27% (0.10% en 2021) - Moyenne pondérée des taux tendanciels de la hausse du coût des soins de santé estimés pour le remboursement des frais médicaux en dollars des États-Unis, en euros et en francs suisses.

Assurance maladie après la cessation de service

50. L'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoints, leurs enfants et leurs survivants) peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007, et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actualisée de la part revenant à l'AMFI dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels à la charge de l'AMFI. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant de ces engagements résiduels, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

51. La valeur actuelle des prestations futures correspond à la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à tous les retraités actuels et à tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite, déduction faite des cotisations des retraités. Les engagements cumulés représentent la part de la valeur actuelle des avantages acquise par les fonctionnaires de la date de leur entrée en fonctions à la date de l'évaluation actuarielle. Les avantages des fonctionnaires en activité leurs sont totalement acquis à la date à laquelle ils peuvent faire valoir la totalité de leurs droits aux prestations dues après la cessation de service. Ainsi, pour les retraités et pour les fonctionnaires en activité remplissant les conditions requises pour prendre leur retraite avec toutes les prestations dues, la valeur actuelle des avantages futurs et les engagements cumulés sont de même montant. Les engagements étant calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, les droits à prestations de chaque participant au titre du régime sont portés en charges par régularisation compte tenu de la formule appliquée pour le calcul des prestations.

52. Dans le but d'ajuster l'expérience actuarielle, l'actuaire a procédé à une calibration approfondie des facteurs financiers. Les changements des hypothèses financières (augmentation du taux d'escompte, prise

en compte des devises effectives des soins, soit le CHF et l'Euro, adaptation du coût médical) ainsi que l'ajustement d'expérience (analyse effectuée sur la base d'un historique de 10 ans) ont impacté fortement les engagements de l'AMFI dans l'assurance maladie après cessation de service, la mise à jour de l'étude actuarielle démontrant que ceux-ci étaient surestimés. Il est à noter que l'augmentation de l'inflation influence également les engagements futurs puisque

les flux de trésorerie futurs sont réduits par le taux d'actualisation. En effet, plus le taux d'actualisation est élevé plus la valeur actuelle des flux de trésorerie est faible, et inversement.

53. Le tableau ci-dessus montre les engagements au titre du passif lié à l'assurance maladie après la cessation de service.

	2022	2021
Valeur actuelle des engagements au 1er janvier au titre des prestations définies	5 071 845	4 724 933
Coût des services rendus sur l'année	152 860	134 056
Coût financier sur l'année	13 743	4 874
Prestations payées	-81 813	-41 567
(Gain) ou perte actuarielle	-2 195 515	78 317
(Gain) ou perte de change	44 344	171 232
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre au titre des prestations définies	3 005 464	5 071 845

54. Le montant net de l'obligation liée à l'assurance maladie après la cessation de service est reconnu dans l'état de la situation financière et se monte à CHF 3'005'464 (CHF 5'071'845 au 31 décembre 2021).

55. Les gains et pertes actuariels apparaissent lorsque l'estimation actuarielle diffère du taux prévu à long terme. Ils découlent des ajustements résultant de l'expérience (écarts entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui s'est réellement produit) et des changements apportés aux hypothèses actuarielles en raison de facteurs tels que les taux de mortalité, les taux d'actualisation, les prévisions de l'évolution des soins de santé médicaux, l'inflation des dépenses médicales. Ils sont comptabilisés à l'actif net, dans la réserve IPSAS 25 et se montent à CHF -2'195'515 (CHF 78'317 au 31 décembre 2021).

56. Le coût des services rendus et le coût financier rendus désignent l'accroissement, au cours de la période, de la valeur actuelle de l'obligation au titre

de prestations définies résultant des services rendus au cours de la période. Ils sont comptabilisés dans l'état de la performance financière et se montent à CHF 166'603 (CHF 138'930 au 31 décembre 2021).

57. La différence de change résulte de la conversion en CHF des montants générés en USD par l'assurance maladie après la cessation de service. Elle est comptabilisée dans l'état de la performance financière en tant que gain ou perte de change non réalisé et se monte à CHF 44'344 (CHF 171'232 au 31 décembre 2021).

Analyse de sensibilité aux frais médicaux

58. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service est le taux auquel les frais médicaux devraient augmenter à l'avenir. Une variation de 1% des frais médicaux entraînerait les répercussions suivantes :

	2022		2021	
	+1%	-1%	+1%	-1%
Effet sur le coût des services rendus et le coût financier	-57 473	-100 207	77 379	-20 537
Effet sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	881 125	-374 023	1 430 495	-942 295

Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies

59. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949 pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations affiliées à la Caisse. Le régime de la Caisse est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'AMFI étant un fonds de l'Office des Nations Unies à Genève, ses employés sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

60. L'obligation financière de l'AMFI à l'égard de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,90% pour les participants et 15,80% pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit contribuer à la couverture du déficit d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

61. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. La dernière évaluation actuarielle a été arrêtée au 31 décembre 2021 et faisait apparaître un excédent actuariel qui correspondait à 2.30% (0.50% dans l'évaluation de 2019) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2021 s'établissait à 21,40% (23.20% dans l'évaluation de 2019) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23,70%. Au 31 décembre 2021, le ratio de capitalisation des actifs actuariels sur les provisions techniques, dans l'hypothèse d'aucun ajustement futur des retraites et sur la base d'un taux d'intérêt nominal de 6%, était de 158.20% (144,40% dans l'évaluation de 2019). L'augmentation de l'excédent est presque entièrement due aux rendements plus élevés.

A la date de l'établissement du présent rapport annuel, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26.

62. Les cotisations versées par l'AMFI durant l'année 2022 se sont élevées à CHF 399'327 (CHF 375'381 en 2021).

Réserve pour les demandes d'indemnisations

63. Selon l'article 48 du Bulletin du Secrétaire Général (ST/SGB/188) sur la constitution et gestion des fonds d'affectation spéciale, un montant représentant un pourcentage du traitement de base net des fonctionnaires rémunérés, soit actuellement 1%, doit être prélevé et imputé dans une réserve afin de faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de l'Appendice D du Règlement du personnel, dont les dispositions régissent le paiement d'indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant est conservé dans les comptes de l'Organisation des Nations Unies, ne fait pas l'objet d'une restitution future et est reconnu dans les charges.

NOTE 4 : Gestion des risques financiers

64. L'AMFI définit les risques en tant que pertes potentielles qui peuvent être causées par des facteurs tant externes qu'internes. Afin de préserver le capital tout en maximisant le rendement, le Conseil d'administration a édicté des règles pour la gestion globale des risques qui adressent des domaines spécifiques tels que la gestion des avoirs. La dernière analyse des risques a été effectuée en 2022.

65. Les risques auxquels l'AMFI est confrontée sont les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et opérationnels. L'AMFI n'est pas engagée dans des opérations spéculatives.

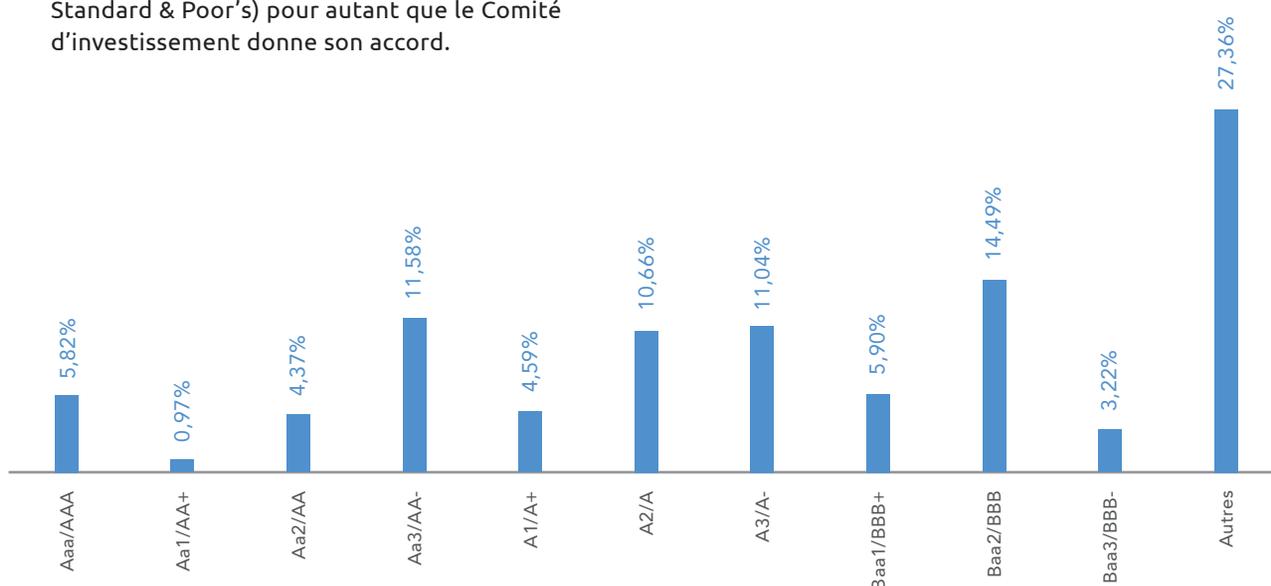
Le risque de marché

66. Le risque de marché correspond au risque de pertes sur investissements résultant des fluctuations des cours des obligations et titres, et est minimisé grâce aux critères qualitatifs régissant le choix des investissements. La politique d'investissements actuelle de La Mutuelle, en cours de mise à jour afin de prendre en considération la situation économique en cours, permet l'achat d'obligations suivantes :

- a.** Des bons du Trésor et des obligations émises par les gouvernements ou par des entités ayant une garantie étatique avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),

- b.** Des émissions d'organisations supranationales et des institutions internationales de développement avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),
- c.** Des obligations d'entreprises avec une notation de BBB- minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's) pour autant que le Comité d'investissement donne son accord.

67. Au 31 décembre 2022, la répartition des investissements par notation est la suivante :



Le risque de crédit

68. Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. L'AMFI est exposée au risque de crédit afférant aux actifs financiers suivants :

- a. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les dépôts à terme :** dans le cas où un établissement bancaire, auprès duquel l'AMFI a déposé la trésorerie et équivalents de trésorerie et contracté des dépôts à terme, venait à faire faillite, une perte sèche devrait être supportée. L'AMFI minimise le risque en répartissant la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les dépôts à terme auprès de différentes banques telles que l'UBS, Lombard Odier, la Banque Cantonale de Genève, le Crédit Suisse, la Barclays Bank et PostFinance, et en choisissant des contreparties ayant une notation à court terme de A1 ou mieux (Moody's ou équivalent Standard & Poor's).
- b. Les obligations, mandats de gestion et titres :** si un créancier est dans l'incapacité de rembourser sa dette, une perte sèche doit être supportée par l'AMFI. La Mutuelle minimise le risque en conférant un mandat de surveillance des investissements au Crédit Suisse et à l'UBS afin d'avoir deux opinions supplémentaires sur la qualité des titres en portefeuille.

c. Les prêts : La Mutuelle est exposée aux risques de défaut dans le cas où un membre ne rembourserait pas sa dette. Le Conseil d'administration minimise ce risque en édictant des règles quant à l'octroi de prêts qui tiennent compte, notamment, du salaire du membre, des caractéristiques de son contrat de travail (type, durée, date d'entrée dans l'organisation), de sa capacité financière et de ses engagements extérieurs. De plus, le prêt ordinaire est limité à 7x le salaire mensuel net du membre, et le montant maximum du prêt au logement est de CHF 250'000. La dette totale qu'un membre puisse avoir auprès de La Mutuelle est de CHF 250'000.

d. Les primes liées aux assurances : dans le cadre des contrats collectifs d'assurance conclus entre le GPAFI et les assureurs, ces derniers procèdent à une facturation globale pour l'ensemble des assurés du contrat, et c'est le GPAFI, en tant que preneur d'assurance, qui paie les primes aux assureurs selon les échéances convenues. De son côté, le GPAFI facture les primes à ses membres de manière individuelle. Le risque de primes, lié au fait que le GPAFI paie les primes aux assureurs sans avoir l'assurance de récupérer les montants auprès des assurés, est minimisé grâce à la gestion des débiteurs mise en place par le GPAFI. En effet, le processus d'envoi de rappels avant l'exclusion

d'un membre pour défaut de paiement est très court et permet, notamment, de faire bloquer le versement des prestations par l'assureur à ce membre. Grâce à cet accord, le GPAFI peut exclure un membre de manière rétroactive à la date du blocage des prestations sans avoir à payer la prime impayée par le membre et sans subir de perte financière.

Le risque de taux d'intérêt

69. Le risque de taux correspond à la variation d'un actif ou d'un passif financier résultant d'une variation des taux d'intérêt. L'AMFI est exposée à ce risque de moins-value en capital sur les actifs financiers portant intérêt. En ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, depuis 2015 l'AMFI a été confrontée aux intérêts négatifs appliqués par les banques dépositaires à la suite de la décision de la Banque Nationale Suisse d'introduire un taux d'intérêt négatif sur les avoirs en comptes de virement détenus à la BNS. Cette charge, qui devrait se terminer avec les échéances des derniers dépôts à terme durant l'exercice 2023, est classée dans l'état

de la performance financière. Pour ce qui est des obligations en portefeuille, le risque est minimisé car elles sont conservées jusqu'à leur échéance.

70. Pour protéger les portefeuilles obligataires en CHF et USD contre le risque de taux, les obligations achetées directement par l'AMFI sont conservées jusqu'à leur échéance. Cependant, en cas de risque majeur de faillite du débiteur, la vente est exceptionnellement autorisée pour autant qu'elle soit clairement motivée. De plus, la durée des portefeuilles ne doit pas excéder 7 ans.

71. La durée des mandats de gestion contractés par La Mutuelle ne doit pas excéder 5 ans. Dans le cas où une banque souhaite dépasser cette limite, elle doit préalablement obtenir l'accord des membres du Comité d'investissement.

Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

72. Le tableau ci-dessous montre l'incidence d'une variation de 100 points de base, soit 1%, sur l'évaluation des instruments financiers :

Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

	2022		2021	
	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes
	en CHF 1 000		en CHF 1 000	
Instruments financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	+100	498	+100	1 011
	-100	-498	-100	-1 011
Dépôts à terme	+100	507	+100	218
	-100	-507	-100	-218
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	+100	-3 201	+100	-3 697
	-100	3 201	-100	3 697
Titres désignés à la juste valeur	+100	288	+100	255
	-100	-288	-100	-255
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	-3 308	+100	-3 710
	-100	3 344	-100	3 710
Prêts aux membres	+100	4 210	+100	4 122
	-100	-3 841	-100	-3 762

Le risque de change

73. Le risque de change correspond au risque résultant de la variation des cours des monnaies entre elles, et son impact sur la valorisation d'un actif ou d'un passif. Le risque de change auquel l'AMFI est exposée est principalement lié aux investissements en devises étrangères présents dans les mandats de

gestion (La Mutuelle uniquement), ainsi qu'au Fonds fiduciaire exprimé en USD.

74. Selon la politique d'investissements de La Mutuelle, approuvée par le Conseil d'administration, les mandats de gestion doivent contenir au minimum 50% d'investissements en CHF. Dans sa totalité, le portefeuille géré doit être investi au minimum à 70%

dans la devise de référence et au maximum à 110%. Les établissements bancaires au bénéfice d'un mandat de gestion ont recours à des contrats de change à terme, à des futures, swap et des options sur devises uniquement à des fins de couverture et non de spéculation.

75. Les pertes ou gains de changes latents enregistrés en fin d'année lors de l'évaluation du Fonds fiduciaire sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

76. Dans un souci de minimisation du risque lié aux variations du taux de change, La Mutuelle investit la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts

à terme, les obligations en portefeuille, les titres et les prêts des membres dans les devises respectives des fonds, soit le CHF pour le fonds en CHF, et le USD pour le Fonds en USD. Cependant, afin de pallier aux intérêts négatifs, le fonds immobilier Smart Estate 1, coté en euros, a été acheté et un contrat de change conclu afin de se prémunir de toute variation des cours de change.

Analyse de sensibilité à une variation des taux de change

77. Le tableau ci-dessous montre l'impact d'une variation du CHF contre les autres devises de 1% sur les revenus :

Analyse de sensibilité à une variation du taux de change

	2022		2021	
	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000
Instruments financiers				
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	36	+100	50
	-100	-36	-100	-50
Fonds fiduciaire	+100	26	+100	159
	-100	-234	-100	-159
Instruments financiers dérivés	+100	-9	+100	-25
	-100	30	-100	37

Le risque de liquidités

78. Le risque de liquidités pour La Mutuelle correspond au risque de retraits importants non anticipés. La Mutuelle est en mesure d'anticiper les retraits des membres notamment grâce au préavis de retraits de 3 jours ouvrables. Afin de minimiser ce risque, elle conserve des liquidités à hauteur de CHF 95'001'000, et investit une partie des dépôts des membres dans des produits réalisables dans un délai de 3 jours ouvrables. En ce qui concerne le GPAFI, le risque de liquidités correspond au risque d'augmentation importante des primes facturées par les assureurs avant leur encaissement auprès des membres. Le GPAFI est en mesure d'anticiper ces augmentations étant donné que les négociations tarifaires avec les assureurs se font dans le courant de l'été pour l'année suivante, voire pour plusieurs années. Le risque est par ailleurs minimisé dans la mesure où les primes facturées aux membres sont payables d'avance pour une période donnée alors que le GPAFI dispose d'un délai de paiement auprès des assureurs, et que pour certains contrats il paie des acomptes en cours d'année et le solde après l'établissement d'un décompte définitif en fin d'année.

Juste valeur des instruments financiers

79. La juste valeur des instruments financiers est établie selon la hiérarchie suivante :

a. Niveau 1 : actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché. Sont inclus dans ce niveau les mandats de gestion et les titres.

b. Niveau 2 : actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement. Sont inclus dans ce niveau la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts à terme ainsi que les instruments financiers dérivés.

c. Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché mais, par exemple, par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés.

80. Les instruments financiers qui sont représentés dans le tableau ci-après sont évalués à la juste valeur à l'exception des obligations en portefeuille qui sont

évaluées au coût amorti. Leur juste valeur au 31 décembre 2022 est de CHF 75'021'782 (CHF 89'277'160 au 31 décembre 2021):

Hiérarchie des données d'entrées

	31.12.2022 en CHF 1 000			31.12.2021 en CHF 1 000		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
En CHF	-	89 280	-	-	81 334	-
En USD, équivalent en CHF	-	5 721	-	-	23 917	-
Sous-total	-	95 001	-	-	105 251	-
Dépôts à terme						
En CHF	5 500	-	-	-	-	-
En USD, équivalent en CHF	-	-	-	1 830	-	-
Sous-total	5 500	-	-	1 830	-	-
Obligations détenues jusqu'à l'échéance						
En CHF	71 784	-	-	77 688	-	-
En USD, équivalent en CHF	8 632	-	-	9 962	-	-
Sous-total	80 416	-	-	87 650	-	-
Mandats de gestion désignés à la juste valeur						
En CHF	91 885	-	-	100 956	-	-
Sous-total	91 885	-	-	100 956	-	-
Titres désignés à la juste valeur						
En CHF	28 685	-	-	24 115	-	-
En USD, équivalent en CHF	1 273	-	-	1 352	-	-
Sous-total	29 958	-	-	25 467	-	-
Instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur						
En CHF	-	4	-	-	12	-
Sous-total	-	4	-	-	12	-
Prêts aux membres						
En CHF	-	-	165 976	-	-	158 698
Sous-total	-	-	165 976	-	-	158 698
TOTAL	207 759	95 005	165 976	215 903	105 263	158 698

81. Durant l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2022, aucun transfert n'a été constaté entre les différents niveaux

Le risque opérationnel

82. Le risque opérationnel correspond au risque de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, de personnes et de systèmes, comme :

a. La fraude interne: l'organisation interne de l'AMFI, nécessitant au minimum l'intervention de 2 personnes pour valider les activités de dépôts, de

prêts et autres transactions financières, permet une minimisation du risque de fraude interne. De plus, les opérations financières de l'AMFI sont vérifiées à la fin de chaque mois par une troisième personne.

b. La fraude externe: les serveurs de production sont indépendants des serveurs du site internet afin de minimiser le risque de fraude externe.

c. Les dommages aux actifs corporels: la délocalisation des backups des serveurs dans un lieu éloigné du Palais des Nations renforce la minimisation du risque de pertes résultant de l'interruption de l'activité.

d. Membres, produits et pratiques commerciales:

le personnel de l'AMFI, les membres du Conseil d'administration, les représentants des Organisations affiliées et les membres des divers Comités ont signé un Code de Déontologie afin de respecter un code de conduite et d'éthique.

e. Non-conformité: L'AMFI minimise le risque lié au blanchiment et à l'absence de respect des lois fiscales en effectuant des contrôles réguliers.

83. A la date de clôture du 31 décembre 2022 il n'existe pas d'instrument financier en souffrance ou qui nécessite un ajustement de valeur (impairment).

NOTE 5 : Jugements et estimations comptables

84. La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations ayant une

influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur l'expérience passée ainsi que sur divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

85. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, les provisions sur les créances et l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur.

NOTE 6: Trésorerie et équivalents de trésorerie**Etat combiné de la trésorerie et équivalents de trésorerie**

	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
Caisse	51	25
Disponible mandats de gestion	221	149
Comptes courants bancaires CHF	47 508	61 160
Comptes courants USD, équivalent en CHF	2 029	2 086
Cash deposits CHF	-	20 000
Cash USD, équivalent en CHF	-	1 831
Dépôts à terme CHF inférieurs à 3 mois	41 500	-
Dépôts à terme USD inférieurs, équivalent en CHF	3 692	20 000
TOTAL EN CHF	95 001	105 251

86. Le rendement moyen des comptes courants bancaires en CHF pour l'année 2022 est de -0.90%, contre -0.66% en 2021. Le rendement moyen des comptes en USD pour l'année 2022 est de 1.67%

contre 0.07% en 2021.

87. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est équivalente à la valeur comptable.

NOTE 7: Dépôts à terme**Etat combiné des dépôts à terme**

	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
PLACEMENTS SUPÉRIEURS À 3 MOIS ET INFÉRIEURS À 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Banque Cantonale de Genève	5 500	-
MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF		
Banque Cantonale de Genève	-	1 830
TOTAL	5 500	1 830

88. Le rendement moyen des dépôts à terme en CHF et USD pour l'année 2022 a été respectivement de 0.01%

(aucun dépôt en 2021) et de 0.27% (0.38% en 2021).

NOTE 8: Obligations détenues jusqu'à l'échéance**Etat combiné des obligations détenues jusqu'à l'échéance**

	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
OBLIGATIONS D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Obligations en CHF	24 962	13 488
MUTUELLE - Fonds en USD		
Obligations en USD, équivalent en CHF	1 588	1 829
TOTAL	26 550	15 317
OBLIGATIONS D'UNE DURÉE SUPÉRIEURE A 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Obligations en CHF	45 926	63 991
Dépréciation*	-689	-689
MUTUELLE - Fonds en USD		
Obligations en USD, équivalent en CHF	7 044	8 133
Sous-total	52 281	71 435
GPAFI		
Obligations en CHF	1 585	898
Sous-total	1 585	898
TOTAL	53 866	72 333

*Pour mémoire 2.125% Sairgroup Zürich 1997 - 2004 en attente liquidation

89. Selon la politique d'investissement, les obligations gérées par La Mutuelle doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 «Gestion des risques financiers».

90. Avec la mise en œuvre de IPSAS 41, une entité peut appliquer différentes approches pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale ou pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'entité peut prendre en compte, au cours de l'évaluation, des informations raisonnables et justifiables qui sont

disponibles sans coût ou effort excessif pouvant affecter le risque de crédit.

91. L'étude faite par le Crédit Suisse au 31 décembre 2022, relative au suivi des investissements, n'a fait état d'aucune augmentation du risque de crédit ou de possibles pertes sur investissements.

92. Les obligations en portefeuille sont en baisse de 8% par rapport à 2021 en raison d'un montant important d'obligations arrivées à échéance dont le réinvestissement n'a pas été possible en l'absence d'opportunités.

NOTE 9: Mandats de gestion désignés à la juste valeur**État combiné des mandats de gestion désignés à la juste valeur**

	31.12.2022			31.12.2021		
	Estimation (nette de revenus) en CHF 1 000	Variation par rapport à la valeur nominale en CHF 1 000	Gain / (Perte) latente (%)	Estimation (nette de revenus) en CHF 1 000	Variation par rapport à la valeur nominale en CHF 1 000	Gain / (Perte) latente (%)
MUTUELLE - Fonds en CHF						
Banques						
Lombard Odier	35 394	-4 606	-11,52	40 037	37	0,09
Banque Privée Edmond de Rothschild 1	38 326	-1 674	-4,19	40 533	533	1,33
Banque Privée Edmond de Rothschild 2	18 165	-1 835	-9,17	20 386	386	1,93
TOTAL	91 885	-8 115		100 956	956	

93. Selon la politique d'investissement, les mandats de gestion gérés par des banques doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

94. Les mandats de gestion ont vu leur valorisation fortement baisser en 2022. La provision pour gains/pertes latents est passée de CHF 956'271 en 2021 à CHF - 8'114'879 en 2022 en raison de la forte hausse des taux d'intérêt. Elle est constatée dans l'état de la performance financière.

NOTE 10: Titres désignés à la juste valeur

Etat combiné des titres désignés à la juste

	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
TITRES ÉCHUS DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
0.75% UBS Capital Protection Coupon Note 2020 - 2022	-	2 500
0.56% UBS Capital Protection Coupon Note 2020 - 2022	-	2 500
Barclays Capital Protected Digital Note 2020 - 2022	-	5 000
Sous-total	-	10 000
MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF		
Barclays Floater Note 2020 - 2023	923	-
Sous-total	923	-
TOTAL	923	10 000
TITRES ÉCHUS AU-DELÀ DE 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Unirenta Union Investments GMBH	101	101
0.60% UBS Capital Protection Coupon Note 2022 - 2025	5 000	-
Crédit Agricole Floating Rate Notes 2022 - 2027	3 000	-
Citigroup Fixed Rate Note 2022 - 2027	2 000	-
Citigroup protected Coupon Barrier Note 2022 - 2027	2 000	-
Goldman Sachs Dolphin Notes 2022 - 2027	2 000	-
Lombard Odier Fund (CH) Ultra low CHF I	9 482	9 482
Philae Fund Varia Decalia Swiss Realtech	3 748	1 732
Smart Estate 1	2 137	3 050
Dépréciation	-984	-500
Sous-total	28 484	13 865
MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF		
Barclays Floater Note 2020 - 2023	-	915
UBS Group Floater 2021 - 2032	442	437
Dépréciation	-92	-
Sous-total	350	1 352
GPAFI		
2% Luzerner Kantonalbank AG 2021 - perpétuelle	250	250
Dépréciation	-49	-
Sous-total	201	250
TOTAL	29 035	15 467

95. L'AMFI classe sous les titres les investissements qui sont susceptibles d'être vendus en tout temps.

96. Selon la politique d'investissement, les titres gérés par La Mutuelle doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

97. Les obligations et fonds de placement obligataires ont été achetés dans le but d'améliorer la rentabilité des investissements. Leur remboursement peut intervenir en cas de vente de ces investissements. Les fonds de placement obligataires sont classés dans les titres puisqu'ils ne sont assujettis à aucune durée.

NOTE 11: Instruments financiers dérivés

Etat combiné des instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur

	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Contrats de change à terme	4	12
TOTAL	4	12

98. La Mutuelle a conclu un contrat de change à terme en 2022 afin de minimiser le risque découlant des fluctuations de change relatif au fonds immobilier

Smart Estate 1 coté en euro. Ce contrat est comptabilisé à sa juste valeur au 31 décembre et est porté à l'actif.

Contrats de change à terme

Date	Devise	Montant vendu	Devise	Montant acheté	Taux de change à terme	Échéance
2022						
14.12.22	EUR	2 017 888	CHF	1 959 672	0,9712	15.12.2023
2021						
14.12.21	EUR	3 022 888	CHF	3 129 143	1,0352	16.12.2022

NOTE 12: Prêts aux membres

État combiné des prêts aux membres

	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS		
Prêts ordinaires	14 107	13 596
Prêts au logement	24 335	22 940
TOTAL	38 442	36 536
AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU AU-DELÀ DE 12 MOIS		
Prêts ordinaires	29 149	27 620
Prêts au logement	99 218	95 493
Provision pour dépréciation des prêts	-833	-951
TOTAL	127 534	122 162

99. En application de la norme IPSAS 41 la comptabilisation de la perte de crédit attendue est effectuée à travers les paniers suivants :

a. Panier 1 : comporte les prêts qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou qui présentent un risque de crédit faible à la date de clôture. La perte de crédit attendue est appliquée en calculant un ratio de pertes sur prêts par rapport au total des prêts en cours au cours des 4 dernières années. Le panier 1 s'élève à CHF 144'982 au 31 décembre 2022 (CHF 98'050 au 31 décembre 2021).

b. Panier 2 : comporte les prêts qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (sauf s'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture) mais qui ne présentent pas d'indication objective de dépréciation. La perte de crédit attendue est appliquée en tenant

compte de l'évolution des dossiers des débiteurs sous surveillance entre deux exercices comptables. Le panier 2 s'élève à CHF 45'346 au 31 décembre 2022 (71'280 au 31 décembre 2021).

c. Panier 3 : comporte les prêts qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La perte de crédit attendue est appliquée en tenant compte du montant total des créances traitées par une agence de recouvrement. Le panier 3 s'élève à CHF 642'649 au 31 décembre 2022 (CHF 781'925 au 31 décembre 2021).

Les 3 paniers s'élèvent à CHF 832'977 au 31 décembre 2022 (CHF 951'255 au 31 décembre 2021).

100. Durant l'exercice 2022 une perte de CHF 121'715 a été constatée (CHF 0 en 2021) et concerne 2 membres légalement reconnus comme étant insolvable. Selon le règlement leur dossier continuera d'être suivi pendant 20 ans.

NOTE 13: Autres actifs courants

101. Les autres actifs courants sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2022 en CHF 1000	31.12.2021 en CHF 1000
Fonds fiduciaire	13 093	15 888
Impôt anticipé à récupérer	446	525
Intérêts courus sur dépôts à terme	-42	-
Intérêts courus sur obligations	416	498
Intérêts courus sur titres	6	19
Charges payées d'avance	51	73
Débiteurs divers	64	53
Commissions à recevoir des assureurs	444	424
TOTAL	14 478	17 480

NOTE 14: Immobilisations corporelles et incorporelles

102. Les variations de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles durant l'exercice sont expliquées ci-dessous :

Etat combiné des immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel informatique en CHF 1 000	Système informatique en CHF 1 000	Site internet en CHF 1 000	Total en CHF 1 000
Valeur brute au 31 décembre 2020	39	58	25	122
Augmentation des immobilisations	67	57	-	124
Valeur brute au 31 décembre 2021	106	115	25	246
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2020	32	36	25	93
Amortissement	8	23	-	31
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2021	40	59	25	124
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	7	22	0	29
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	66	56	0	122
Valeur brute au 31 décembre 2021	106	115	25	246
Augmentation des immobilisations	-	24	10	34
Sortie des immobilisations	-39	-47	-25	-111
Valeur brute au 31 décembre 2022	67	92	10	169
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2021	40	59	25	124
Amortissement	17	31	-	48
Amortissement des sorties	-39	-47	-25	-111
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2022	18	43	-	61
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	66	56	-	122
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	49	49	10	108

103. Au 31 décembre 2022, aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en garantie de dette.

NOTE 15: Dépôts à vue des membres

État combiné des dépôts à vue des membres

	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
LA MUTUELLE - Fonds en CHF		
Comptes courants	7 472	9 389
Comptes de dépôts	376 670	378 711
Sous-total	384 142	388 100
LA MUTUELLE - Fonds en USD		
Comptes en USD, équivalent en CHF	12 338	13 812
Sous-total	12 338	13 812
TOTAL	396 480	401 912

104. Les comptes courants et de dépôts en CHF et les comptes en USD (convertis en CHF) ont diminué durant l'année 2022 respectivement de 20.42%, 0.54% et 10.67%.

NOTE 16 : Intérêts sur les comptes courants et de dépôts en CHF, et sur le compte en USD

105. Les intérêts sont crédités sur les comptes courants en CHF à la fin de chaque exercice comptable à un taux d'intérêt fixe.

106. Les intérêts sur les comptes en USD sont crédités chaque mois sur la base d'un taux d'intérêt révisé chaque trimestre.

107. Le taux d'intérêt bonifié sur les comptes de dépôts en CHF dépend du résultat de l'exercice financier. Il est fixé, sur proposition du Conseil d'administration, par l'Assemblée générale qui se tient dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes. Les intérêts sont ensuite crédités sur les comptes des membres. Pour les besoins de la clôture de l'exercice, le taux d'intérêt proposé pour 2022 par le Conseil d'administration est de 0.50%, plus un bonus de 0.85%, soit un total de 1.35% (2021 : 0.10% plus un bonus de 1.25%, soit un total de 1.35%). La charge d'intérêts correspondante de CHF 4'740'146 (CHF 4'756'262 au 31 décembre 2021) est comptabilisée sous la forme d'une provision qui s'ajoute au montant des dépôts en fin d'année.

NOTE 17: Réserves ordinaire et extraordinaire

État combiné de la réserve ordinaire

	2022 en CHF 1 000	2021 en CHF 1 000
Balance au 1 ^{er} janvier	60 605	60 443
Attribution statutaire	139	162
Balance au 31 décembre	60 744	60 605

État combiné de la réserve extraordinaire

	2022	2021
Balance au 1 ^{er} janvier	23 668	22 737
Attribution selon le résultat annuel	184	931
Balance au 31 décembre	23 852	23 668

108. Les réserves ordinaires et extraordinaires correspondent aux fonds propres de l'AMFI.

La réserve ordinaire

109. Lors de la clôture annuelle des comptes, le fonds de réserve ordinaire doit être compris entre 8 et 12% du total du bilan moins les réserves. Dans le cas où le fonds est inférieur à 8% le Conseil d'administration doit prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif à la fin de l'exercice suivant.

110. 12.50% des revenus de chaque exercice annuel de La Mutuelle et du GPAFI sont obligatoirement attribués à leur fonds de réserve ordinaire respectif. Cependant, dans le cas où ce dernier excède 12% du total du bilan moins les réserves, le Conseil d'administration peut renoncer à l'allocation statutaire s'il estime qu'elle n'est pas nécessaire mais doit requérir l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

111. Dans le cas où la situation nécessite que le fonds de réserve ordinaire de La Mutuelle et/ou du GPAFI soit utilisé, et que celui-ci se situe en dessous de 8% du total du bilan de La Mutuelle, respectivement du GPAFI, moins les réserves, le Conseil d'administration doit convoquer une Assemblée générale extraordinaire afin d'obtenir l'accord des membres et présenter un échéancier pour la recapitalisation du fonds de réserve ordinaire.

112. Au 31 décembre 2022, la réserve ordinaire de l'AMFI se monte à 15.30% du total du bilan en CHF moins les réserves (14.65% au 31 décembre 2021).

La réserve extraordinaire

113. La réserve extraordinaire est alimentée lorsque le Conseil d'administration estime qu'une marge de sécurité supplémentaire est nécessaire.

114. L'utilisation de la réserve extraordinaire de La Mutuelle ou du GPAFI est proposée par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire pour accord.

NOTE 18 : Avantages du personnel

115. Le tableau ci-dessous montre les passifs liés aux avantages du personnel au 31 décembre 2022 :

Avantages du personnel

	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
PASSIFS COURANTS		
Congé annuel	251	251
Congé dans les foyers	14	14
TOTAL	265	265
PASSIFS NON COURANT		
Assurance maladie après la cessation de service	3 005	5 072
Prime de rapatriement et voyage	36	33
TOTAL	3 041	5 105

NOTE 19 : Revenus de l'activité

116. Les revenus de l'activité de La Mutuelle proviennent des prêts octroyés aux membres et des investissements.

117. La Mutuelle octroie à ses membres des prêts ordinaires et des prêts au logement. Le taux d'intérêt pour l'année 2022 se montait à 3.50% pour le prêt au logement et 5.90% pour le prêt ordinaire. Les revenus sont en baisse à CHF 6'758'000 (CHF 7'222'000 au 31 décembre 2021) en raison de la participation aux excédents de l'assurance des prêts pour les années 2017 à 2021 reçue durant l'année 2021 (CHF 522'965).

118. Les intérêts bancaires, correspondant à la rémunération des dépôts à terme en USD et des comptes de dépôts effectués en USD auprès des établissements bancaires, sont en hausse et s'élèvent à CHF 113'000 (CHF 10'000 au 31 décembre 2021).

119. Les revenus des obligations gérées par La Mutuelle et provenant du paiement du coupon s'élèvent à CHF 1'004'000 (CHF 1'217'000 au 31 décembre 2021). Cette baisse résulte du réinvestissement partiel d'obligations ayant eu un coupon élevé à un niveau de taux d'intérêt significativement inférieur et du manque d'opportunité pour réinvestir les fonds.

120. Les revenus des mandats de gestion sont en hausse et s'élèvent à CHF 220'000 (CHF 149'000 au 31 décembre 2021).

121. Le ratio : revenus nets / dépôts de La Mutuelle est en baisse à -2.56% contre -0.20% en 2021 en raison du résultat négatif de l'exercice et de la rémunération proposée par le Conseil d'administration sur le compte de dépôts en CHF.

122. Les revenus de l'activité du GPAFI proviennent des cotisations facturées aux membres ainsi que des commissions versées par les assureurs pour la gestion des contrats collectifs effectuée par le GPAFI dans le domaine de la promotion, de l'information, du conseil, des formalités d'admission et de la facturation individuelle aux assurés. Les revenus pour l'année 2022 se montent à CHF 1'738'000 (CHF 1'645'000 au 31 décembre 2021)

123. Les primes d'assurance facturées aux membres, comptabilisées à la date de facturation dans des comptes transitoires, ne sont pas considérées comme des revenus car elles sont intégralement reversées aux assureurs.

Revenus

	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000
Revenus bruts	1 554	10 402
Charges	10 410	10 079
PERTE/REVENU NET	-8 856	323
Attribué aux réserves de la façon suivante :		
- Ordinaire	125	139
- Extraordinaire	861	184
TOTAL	986	323
Revenus net La Mutuelle /Dépôts des membres auprès de La Mutuelle	-2,56%	-0,20%
Taux d'intérêt proposé /payé sur le compte de dépôts en CHF proposé par La Mutuelle	0,50%	0,10%

124. La proposition du Conseil d'administration relative à la distribution de l'excédent de recettes est détaillée en page 16 du présent rapport annuel.

NOTE 20: Charges de fonctionnement

	31.12.2022 en CHF 1 000	31.12.2021 en CHF 1 000	Variation
Frais de personnel	2 687	2 539	6%
Frais financiers	593	1 067	-44%
Frais généraux	160	124	29%
Frais informatiques	292	268	9%
Assurance sur prêts	849	810	5%
Dépenses d'appui ONUG	413	404	2%
TOTAL	4 994	5 212	-4%

125. Les frais de personnel sont en hausse de 6% en raison du recrutement de nouveaux employés pour faire face à des retraites anticipés et un congé maternité.

126. Les frais financiers sont en baisse de 44% en raison d'un réinvestissement de la trésorerie dans des véhicules de placement ne portant pas d'intérêt négatif et de la suppression de ces derniers par la Banque Nationale Suisse. Les intérêts négatifs sont en baisse de CHF 743'000 à CHF 419'000.

127. Les frais généraux sont en hausse de 29% en raison des changements relatifs aux assurances proposées par le GPAFI.

128. Les frais informatiques sont en hausse de 9% en raison du processus de changement des systèmes informatiques.

129. Le coût de l'assurance des prêts est en hausse de 5% en raison de sinistres plus importants.

130. Les charges de fonctionnement sont en baisse de 4% par rapport à 2021.

NOTE 21 : Comparaison budgétaire

131. Le Conseil d'administration approuve tous les ans un budget de dépenses de fonctionnement lié à un plan de travail et aux futurs développements. Le budget mentionne les limites maximales autorisées en CHF pour les dépenses de fonctionnement par ligne budgétaire. Tous les projets importants et les dépenses qui résultent doivent être approuvés par le Conseil d'administration.

132. Concernant La Mutuelle, les dépenses réelles des deux Fonds sont combinées en CHF pour pouvoir être comparées aux dépenses budgétisées, sans cependant présenter la répartition des dépenses réelles entre les deux Fonds.

133. Le budget s'est avéré insuffisant pour les frais de personnel en raison de congés payés supérieurs à la provision faite au 31 décembre 2021 et concerne deux membres du personnel de La Mutuelle ayant pris une retraite anticipée. De même pour les intérêts négatifs dont le dépassement est lié à un dépôt à terme de La Mutuelle portant un intérêt négatif et n'ayant pas été pris en considération lors de l'évaluation du budget.

134. Le budget pour les dépenses informatiques ayant été partiellement consommé les dépenses sont inférieures à ce qui était prévu.

Etat comparatif des dépenses budgétisées et des dépenses effectives

En CHF 1 000	2022			2021		
	Budget	Réel	Variation	Budget	Réel	Variation
Frais de personnel	2 622	2 687	-65	2 752	2 539	213
Frais généraux	916	573	343	673	528	145
Frais informatiques	1 629	291	1 338	322	268	54
Assurance sur prêts	900	849	51	900	818	82
Intérêts négatifs	347	433	-86	950	743	207
Frais global custody	45	28	17	55	38	17
Charges ne relevant pas du budget		-			-	
- intérêts payés sur les comptes		4 743			4 781	
- pertes sur prêts		137			-	
- autres frais financiers		133			278	
- dotation aux provisions		487			56	
- amortissement immobilisations		49			30	
TOTAL		10 410			10 079	

NOTE 22: Informations relatives aux parties liées

135. Les membres de l'AMFI se réunissent une fois par an en Assemblée générale ordinaire afin d'approuver la gestion de l'exercice précédent et de déterminer les politiques générales de gestion de l'AMFI.

136. Le Conseil d'administration administre l'AMFI et est composé de 7 membres élus par l'Assemblée générale. Chaque Organisation affiliée, soit douze au total, délègue un représentant qui participe aux réunions du Conseil en ayant une voix consultative.

137. Le Comité des crédits se compose de tous les membres du Conseil d'administration.

138. Le Comité d'investissements se compose du Trésorier, du Trésorier-adjoint, d'un membre du personnel de l'une des organisations affiliées, du Secrétaire exécutif, du Chef du GPAFI, du Fonctionnaire aux investissements et du Fonctionnaire aux prêts. La composition du Comité d'investissements doit être approuvée par le Conseil d'administration.

139. La Secrétaire exécutive de La Mutuelle et le Chef du GPAFI sont recrutés selon les procédures en vigueur au sein de l'Office des Nations Unies à Genève et leur nomination doit être approuvée par le Conseil d'administration. Le Secrétaire exécutif de La Mutuelle et le Chef du GPAFI agissent conformément au Chapitre 9 des Statuts ainsi qu'aux dispositions du Règlement interne.

140. La Secrétaire exécutive de La Mutuelle (grade P5), qui est à l'heure actuelle également Responsable du GPAFI, est assistée dans sa tâche par le Fonctionnaire aux investissements (grade P4) et le Fonctionnaire aux prêts (grade P3). Leur rémunération globale comporte le salaire net et l'ajustement de poste, et s'est élevée durant l'année à CHF 546'010 (CHF 527'722 au 31 décembre 2021).

141. Les membres du Conseil d'administration, des Comités et les Représentants ne perçoivent aucune rémunération de l'AMFI.

142. Les membres du Conseil d'administration, des Comités, les Représentants et le personnel de l'AMFI peuvent obtenir des prêts, effectuer des dépôts et contracter des assurances dans des conditions similaires aux autres membres. Dans le cas où un membre du Conseil d'administration soumet une demande de prêt qui nécessite l'accord du Comité des crédits, celui-ci n'est pas autorisé à prendre part à la réunion du Comité. Les demandes de prêts soumises par le Secrétaire exécutif et le Chef du GPAFI doivent être approuvées par le Conseil d'administration. Au 31 décembre 2022, le total de ces prêts se monte à CHF 957'180 (CHF 866'657 au 31 décembre 2021), et le total des dépôts à CHF 1'206'625 (CHF 1'370'018 au 31 décembre 2021). Certains membres du Conseil d'administration et des Comités, de même que certains Représentants et membres du personnel de l'AMFI utilisent les services du GPAFI.

NOTE 23 : Informations sectorielles

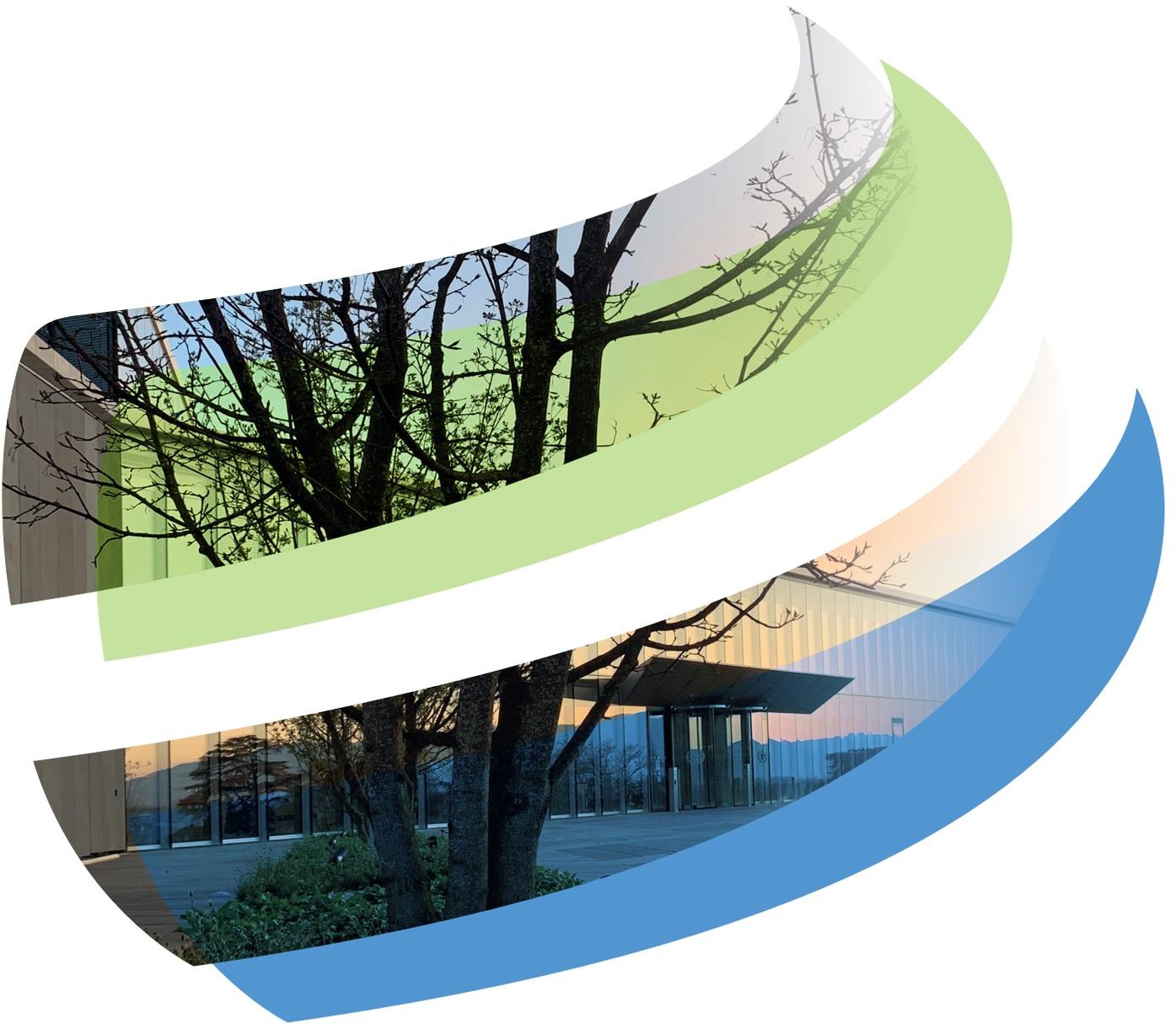
143. Comme décrit sous la Note 3.13, La Mutuelle dispose de deux fonds internes indépendants, l'un en CHF et l'autre en USD. Par conséquent, l'information sectorielle est fondée sur les activités de chaque fonds et présentée dans les tableaux V à VIII.

144. La seule activité du GPAFI est le courtage dans le domaine des assurances de personnes

NOTE 24 : Événements postérieurs à la date du bilan:

145. Aucun évènement postérieur à la date de clôture avec un impact significatif sur les états financiers de l'exercice 2022 n'est à relever après la signature des états financiers et leur soumission au Conseil d'administration pour approbation en date du 14 mars 2023.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées

Genève

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres sur les
comptes annuels 2022

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des membres de l'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées (désignée ci-après « l'AMFI »), qui comportent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état de la performance financière pour l'exercice arrêté à cette date, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations de l'actif net et les notes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 ci-joints sont conformes aux statuts et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément les International standards on Auditing. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'AMFI, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de l'AMFI est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'AMFI à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'AMFI à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider l'AMFI, de cesser l'activité ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément avec les International Standards on Auditing permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2
Téléphone : +41 58 792 91 00, www.pwc.ch

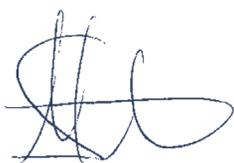
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément avec les International Standards on Auditing, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'AMFI.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AMFI à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'AMFI à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Marc Secretan
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Tarik Bouchama

Genève, le 3 mai 2023

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2022

M. Thomas Neufing, Président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres et ouvre l'Assemblée générale annuelle.

Conformément à l'article 18 des Statuts, le quorum statutaire de 40 membres est atteint et l'Assemblée générale 2022 peut se tenir. M. Thomas Neufing présente les membres du Conseil d'administration ainsi que le représentant de l'organe de contrôle, PricewaterhouseCoopers SA (ci-après PwC), M. Tarik Bouchama.

M. Thomas Neufing demande à la Secrétaire du Conseil d'Administration, Mme Prisca Chaoui, de lire l'ordre du jour.

1. Election du Président de l'Assemblée générale ordinaire

M. Neufing propose à l'assemblée la nomination de M. René Vargas en tant que Président de séance. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Vargas demande à l'assemblée comment elle souhaite adopter les décisions. Un membre propose de les adopter par consensus. En cas d'opposition il serait ensuite procédé à une votation. Cette proposition est approuvée par l'assemblée.

2. Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2021

M. Neufing informe les membres que, durant l'année 2021, le GPAFI et La Mutuelle ont poursuivi leur rapprochement puisque l'équipe du GPAFI a déménagé dans les bureaux de La Mutuelle. De plus en plus d'employés travaillent désormais pour les deux entités, et un nouveau collaborateur a été recruté pour renforcer les deux équipes. Ce regroupement permet, notamment, de diversifier les compétences des employés ainsi que leur travail et de réduire certains coûts. Subsiste encore la réunification des systèmes d'information, actuellement séparés, sur lesquels l'AMFI travaille. Ce changement prend plus de temps que prévu, notamment en raison de la différence des deux infrastructures actuelles. Il est donc fondamental de ne pas faire d'erreur quant à la direction à prendre pour ne pas impacter tous les utilisateurs. Les équipes informatiques d'ICTS et d'ICC collaborent avec l'AMFI pour déterminer la méthode à suivre. M. Neufing rappelle que le changement de système informatique permettra de répondre à toutes les recommandations faites par les auditeurs externes, PwC.

M. Neufing souligne que les revenus du Fonds en CHF sont en baisse de 9% par rapport à 2020, mais que grâce à une gestion serrée des charges celles-ci ont diminué de 3%. Le Conseil d'administration souhaite néanmoins proposer la même rémunération qu'en 2020, soit un taux d'intérêt de 0.10% plus un bonus de 1.25%, en prélevant le déficit engendré du Fonds de réserve extraordinaire en CHF. Les revenus et les charges du Fonds en USD sont en baisse, respectivement de 21% et 25% par rapport à 2020, et le résultat de l'exercice décline de 6% par rapport à 2020.

M. Neufing souhaite remercier tous les membres qui ont répondu à la demande faite par les auditeurs externes de vérifier le solde de leur(s) compte(s) au 31 décembre 2021, le taux de réponse s'élevant à 84%. Il rappelle l'importance de consulter ses comptes au minimum une fois par année pour s'assurer de leur concordance et de permettre de tester l'absence de fraude au sein de La Mutuelle.

En ce qui concerne le GPAFI, les revenus et les charges sont en baisse respectivement de 9% et 2% par rapport à 2020, année qui, rappelons-le, avait vu l'enregistrement d'une participation aux excédents sur les contrats d'assurance. L'excellente nouvelle enregistrée concerne le prolongement du contrat de l'assurance complémentaire des soins de santé pour une durée de 3 ans et ce sans augmentation de primes, avec une option pour deux années de plus aux mêmes conditions si la sinistralité n'évolue pas défavorablement. Sachant que les primes n'ont pas bougé depuis plusieurs années, ce renouvellement contractuel, aux mêmes conditions, peut être qualifié d'exceptionnel.

Les Fonds de réserves ordinaires des deux entités étant supérieurs à 12% du total du bilan moins les réserves, le Conseil d'administration a estimé qu'une partie pourrait être redistribuée aux membres. Le changement du système informatique nécessitera, cependant, un prélèvement important des réserves compte tenu de l'importance de l'investissement qui, soulignons-le, améliorera aussi le service aux membres. De plus, dans un environnement de faible rémunération des investissements et de baisse des revenus, il est primordial de rester prudent, mais le Conseil d'administration est favorable à une redistribution progressive, comme ce serait déjà le cas cette année déjà si la proposition de rémunération du compte de dépôts en CHF est acceptée, et abordera

cette thématique, très complexe, lors d'une prochaine retraite.

Concernant les prêts octroyés aux membres, M. Neufing fait état d'une hausse de 14.48% des prêts au logement et d'une stabilité pour les prêts ordinaires. Cependant, les prêts en cours en fin d'exercice ont baissé de 7% en raison d'une hausse des remboursements anticipés (137%) certainement liés à l'explosion de l'épargne durant la pandémie. Durant l'année les Membres du Comité des crédits ont malheureusement dû exclure un membre de La Mutuelle qui n'avait que partiellement déclaré ses dettes extérieures lors de la soumission d'une demande de prêt, et un autre membre, qui a été mis en invalidité durant l'année, a vu le solde de son prêt ne pas être couvert par l'assurance décès/invalidité à la suite d'une fausse déclaration, relative aux jours de congé maladie pris, lors de la soumission d'une demande de prêt.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Le rapport du Conseil d'administration est approuvé par l'assemblée par consensus.

3. Présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

M. Dobrogowski informe que, d'un point de vue valorisation des investissements, l'année 2021 aura été stable par rapport à 2020. Mais cette constatation rapide cache la difficulté d'investir les avoirs des membres. Il rappelle, tout d'abord, que l'objectif principal de La Mutuelle est la préservation du capital et la minimisation du risque. C'est pour cette raison qu'elle n'investit pas dans des actions. Sachant que, théoriquement, les investissements les moins risqués sont les dépôts auprès des banques, force est de constater que la performance de ces derniers durant l'année a été de -0.75%, et celle des actions suisses, investissement plus risqué, de 20% (indice SMI). Le problème des actions est lié à leur volatilité qui peut affecter significativement les résultats de l'année en cas de chute boursière et engendrer un exercice déficitaire si des pertes devaient être enregistrées. C'est pour cette raison que La Mutuelle évite ce véhicule de placement, mais les faibles opportunités d'investissement et des taux de rendement actuels complexifient la tâche.

La pandémie de Covid et l'arrêt de l'activité, qui ont été enregistrés durant le 1er semestre 2020, ont créé des goulets d'étranglement dans certaines chaînes d'approvisionnement dont une des conséquences est une décorrélation significative entre l'offre et la demande qui se fait ressentir directement sur le budget des ménages. Cette hausse des prix impacte

aussi les taux d'intérêt, dont une des composantes est l'inflation, et c'est pour cette raison que certains pays, comme les Etats-Unis, annoncent vouloir augmenter leur taux d'intérêt. Cette situation a un effet positif puisqu'il sera possible d'investir les avoirs à des conditions plus avantageuses, mais également négatif car la valorisation des obligations baisse en cas de hausse des taux. Néanmoins, pour ce qui est des portefeuilles obligataires gérés par La Mutuelle, sachant que les obligations sont conservées jusqu'à leur échéance l'impact se fera sentir sur la valorisation annuelle, avec l'enregistrement d'un gain ou d'une perte latente. C'est ce que nous avons pu constater en 2021 lors de l'évaluation des mandats de gestion puisque le gain latent enregistré en 2020 s'est réduit considérablement. Les Membres du Comité d'investissement s'attendent donc à ce que la valorisation des investissements à la fin de l'année 2022 génère des dotations aux provisions, augmentant ainsi les charges et impactant négativement le résultat.

Les intérêts négatifs affectent considérablement le résultat de l'exercice 2021 pour La Mutuelle puisqu'ils sont en hausse de 26% par rapport à 2020. Les prévisions budgétaires pour l'année 2022 font état d'une charge estimée en hausse de 28% par rapport à 2021. La discussion relative à la répercussion des intérêts négatifs sur les comptes des membres qui présentent des avoirs nets significatifs est donc importante et prend tout son sens à la lecture de ces estimations.

La hausse des taux d'intérêt a permis, à la fin de l'année 2021, d'investir une partie de la trésorerie en CHF de La Mutuelle et du GPAFI dans des obligations et titres permettant l'obtention d'un rendement net proche de 0% et supérieur aux intérêts négatifs (-0.75%). Mais il est important de réaliser que, pour les avoirs de La Mutuelle, le réinvestissement des obligations venues à échéance va impacter les résultats. En tenant compte des prochains remboursements obligatoires, dont CHF 14 millions en 2022, il est indéniable que les revenus vont continuer à baisser durant ces prochaines années alors que les charges devraient augmenter (changement informatique, intérêts négatifs), d'où l'importance de la présence des réserves qui servent de coussin de sécurité. De plus, il faut garder à l'esprit que, depuis plusieurs années, les marchés financiers affichent des performances exceptionnelles, et qu'une correction devrait se produire dans un avenir plus ou moins proche et impacterait La Mutuelle comme cela a été le cas lors de la crise des subprimes.

Durant l'année 2021 les Membres du Comité d'investissement ont également commencé à revoir la

politique d'investissement afin de réviser et modifier, si besoin, la stratégie adoptée jusqu'alors, l'objectif restant la minimisation du risque. Cette révision se poursuivra en 2022.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Le rapport du Comité d'investissement est approuvé par l'assemblée par consensus.

4. Rapport de l'Organe de contrôle pour l'exercice 2021

M. Bouchama présente le rapport de l'Organe de contrôle sur les comptes annuels de l'AMFI. Il rappelle que l'audit des états financiers de l'AMFI a été effectué en conformité avec les normes internationales d'audit et que, selon l'appréciation des auditeurs, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux statuts et donne une image fidèle du patrimoine de la situation financière et des résultats conformément aux normes publiques comptables internationales.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Le rapport de l'Organe de contrôle est approuvé par l'assemblée par consensus.

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Les états financiers 2021 sont approuvés par l'assemblée par consensus.

6. Approbation de la répartition de l'excédent de recettes de l'exercice 2021 du Fonds en CHF de La Mutuelle

M. Dobrogowski rappelle que le Conseil d'administration recommande la distribution d'un taux d'intérêt sur le compte dépôt en CHF de 0.10% net accompagné d'un bonus de 1.25% net, soit un total de 1.35%. Le bonus génère un déficit de l'exercice 2021, mais grâce aux réserves importantes La Mutuelle peut se le permettre. Il permet aussi de maintenir une stabilité en termes de rendement par rapport aux années précédentes, même si l'environnement est difficile pour les investissements.

Un membre demande si le bonus est prélevé de la réserve ordinaire ou extraordinaire et de La Mutuelle ou du GPAFI ? M. Dobrogowski répond que le bonus provient de la réserve extraordinaire du Fonds en CHF de La Mutuelle.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas. La proposition de distribution de l'excédent de recettes est approuvée par l'assemblée par consensus.

7. Élection de trois administrateurs, fonctionnaires de et/ou administrés par l'Office des Nations Unies à Genève

Mme Fleury rappelle que selon l'article 34 du règlement interne lors du renouvellement des mandats des administrateurs de l'AMFI, les fonctionnaires de et/ou administrés par l'Office des Nations Unies à Genève qui souhaitent pourvoir à l'un des trois postes vacants doivent envoyer leur candidature au minimum 7 jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale, accompagné du soutien au minimum de 25 membres de l'AMFI, d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation faute de quoi la candidature ne pourra pas être considérée. Dans le cas où un administrateur souhaite se représenter ce dernier peut simplement exprimer son souhait de pouvoir poursuivre son mandat et doit dans la mesure du possible être présent à l'assemblée générale ordinaire. Le délai pour respecter le minimum des 7 jours ouvrables était le 10 juin 2022, et seules les candidatures des membres sortants, à savoir celle de Mme Myriam Foucher, de M. Hugues Noumbissie et de M. Benjamin Hauser, ont été reçues.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions à poser aux candidats, ce qui n'est pas le cas. Les administrateurs sortants sont reconduits dans leurs fonctions par consensus. Le Conseil d'administration est donc composé de la façon suivante :

Président :	Thomas Neufing
Vice-président :	Giovanni Pizzini
Trésorier :	Adam Dobrogowski
Trésorier adjoint :	Benjamin Hauser
Secrétaire :	Prisca Chaoui
Membres :	Myriam Foucher Hugues Noumbissie

8. Compte-rendu sur l'activité de l'AMFI à la fin du 1^{er} semestre 2022

Mme Fleury clarifie, tout d'abord, un point concernant la question qui a été posée précédemment sur les réserves du GPAFI et de La Mutuelle en précisant qu'elles sont complètement séparées, point qui avait été mentionné au moment du vote sur l'intégration du GPAFI au sein de La Mutuelle.

En ce qui concerne la situation à ce jour, le GPAFI affiche une stabilité continue de sa croissance et des rendements des assurances ce qui permet, notamment, de pouvoir prolonger le contrat de l'assurance complémentaire des soins de santé aux

mêmes conditions pour une durée supplémentaire de 3 ans, avec une option pour deux années supplémentaires sans changement de primes. Le seul changement notable est lié au prélèvement d'intérêts négatifs sur les avoirs déposés auprès des banques. Pour minimiser cette charge et améliorer la rentabilité des avoirs déposés des investissements obligataires ont été effectués.

Concernant La Mutuelle, Mme Fleury souligne que les prêts octroyés aux membres sont en hausse, mais que d'un point de vue de la gestion des avoirs, comme l'ont dit précédemment MM. Hauser et M. Dobrogowski, la hausse des taux qui résulte de celle de l'inflation impacte négativement les investissements, mais le fait de garder les obligations jusqu'à leur échéance va permettre de réduire, à terme, les effets. La Mutuelle a cependant les réserves nécessaires pour faire face à de possibles pertes annuelles latentes.

Concernant la mobilité, Mme Fleury informe que la demande est plus faible malgré les prix réduits proposés par La Mutuelle. Il est évident que le télétravail n'incite pas les collègues à acheter un abonnement annuel, mais il se peut que la hausse des prix du carburant change les habitudes. Mme Fleury rappelle aussi que c'est actuellement la pleine période de l'opération « A vélo au boulot » qui se termine à la fin du mois de juin 2022, que La Mutuelle sponsorise depuis de nombreuses années.

Un membre demande quel est le taux d'intérêt du prêt au logement. Mme Fleury répond qu'il est de 3.50%, englobe une assurance décès/invalidité et qu'il est dégressif car calculé mensuellement sur le capital restant dû et non pas sur le capital emprunté. Ce qui veut dire que le taux net réellement payé par l'emprunteur est inférieur à 3.50% et se situe proche de 2%.

Un autre membre se réfère au rapport annuel et à l'impact que pourrait avoir une nouvelle crise financière sur La Mutuelle. Il souhaiterait connaître la position du trésorier, des membres du Comité, de PwC, sur la bonne manière d'investir vis-à-vis de cette possible correction dans un avenir plus ou moins proche. Doit-on s'y attendre en 2022 par exemple ?

M. Dobrogowski explique que le portefeuille est géré avec un horizon de placement de 7 ans, que le marché se comporte d'une manière volatile, les phases de hausse succèdent à des phases de baisse, mais qu'en raison du cadre d'investissement qui change au fil des ans la rémunération du portefeuille a baissé. Toutefois, il estime qu'il sera possible de récupérer un probable manque à gagner dans le futur mais pas immédiatement car il ne faut pas oublier que le rendement des investissements est passé de 3% à -0.75%, et que la durée des investissements

effectués par La Mutuelle pour préserver le capital est d'environ 7 ans. Nous devons être conscients de la situation des marchés et aussi de la façon dont nous investissons.

M. Bouchama ajoute que la gestion des avoirs est du ressort du Comité d'investissement et non de l'Organe de contrôle. PwC étant indépendant il ne peut pas faire de recommandations concernant une décision de gestion de portefeuille mais uniquement sur l'application des principes comptables ou sur le système de contrôle interne.

9. Questions diverses

Un membre demande pour quelle raison le Fonds de la réserve du GPAFI ne pourrait-il pas être utilisé pour promouvoir la mobilité au sein du Palais ?

M. Pizzini répond que le Conseil d'administration a décidé, pendant sa dernière réunion, de supprimer les frais administratifs qui s'élèvent à CHF 1 par personne et par assurance et qui sont prélevés mensuellement, dès l'année prochaine grâce aux résultats positifs que le GPAFI a réalisés ces dernières années. Une participation sera ainsi distribuée aux assurés. Il ajoute aussi que le prolongement du contrat de l'assurance complémentaire santé, proposé par UNIQA, signifie que les primes resteront inchangées pendant presque 10 ans, ce qui est exceptionnel considérant les statistiques suisses qui attestent d'une forte tendance inflationniste des frais de santé depuis plusieurs années, à l'exception des 2 dernières en raison de Covid.

Mme Fleury ajoute que les réserves vont aussi être affectées par l'amélioration au changement du système informatique, dont le coût estimé est élevé. Concernant les vélos, le Conseil d'administration est tout à fait favorable à envisager une enveloppe pour en proposer aux fonctionnaires ainsi que des vélos électriques et des trottinettes. Cependant, au sein des Nations Unies à Genève existe un groupe de travail, auquel participe l'AMFI mais aussi la Caisse des pensions, UNSMIS et la Division de l'Administration qui aborde le sujet de la mobilité dans l'enceinte du Palais. Mais la situation n'est pas aussi simple car il faut prendre en considération la mobilité dans son ensemble et non juste une partie des personnes concernées, et il est nécessaire de trouver une mobilité qui convienne à tout le monde, pas uniquement les cyclistes, mais aussi les personnes à mobilité réduite. Le groupe de travail a eu plusieurs réunions notamment avec l'EPFL pour avoir l'avis de spécialistes en la matière et trouver un ou plusieurs moyens de transport adaptés à tous. Cela prendra, cependant, du temps tant le sujet est complexe.

M. Hauser souligne que le Conseil d'administration se pose la question de savoir quel est le pourcentage

optimal de réserves à atteindre. Mais la réponse n'est pas simple car il faut garder constamment à l'esprit l'objectif de minimisation du risque et la distribution d'un rendement. Le Conseil va poursuivre la discussion durant une prochaine retraite. Concernant les subprimes, M. Hauser mentionne que le Comité d'investissement est influencé dans sa stratégie par l'environnement d'investissement général. Les subprimes de 2007/2008 ont mené à l'environnement dans lequel nous sommes actuellement (faibles taux d'intérêt) et il est envisageable que nous en sortions maintenant avec l'augmentation des taux d'intérêt et la baisse des valorisations. Nul ne sait ce qui va se passer dans le futur mais nous devons rester prudents et évaluer constamment la situation.

Concernant la mobilité un membre souligne que l'administration du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme avait installé des abris et favorisé l'utilisation de vélos. Peut-être que La Mutuelle pourrait s'en inspirer. Mme Fleury confirme que des discussions ont eu lieu, notamment sur le plan de mobilité proposé par le Haut-Commissariat, mais aussi avec le PNU. L'échange inter-organisation est très productif et permet d'aller tous ensemble dans la bonne direction en bénéficiant des expériences des uns et des autres.

Mme Chaoui remercie Mme Fleury et l'équipe de l'AMFI pour tout le travail qu'ils fournissent pour les membres actifs et retraités.

En l'absence d'autres questions M. Vargas rend la parole à M. Neufing pour clôturer la réunion.

M. Neufing remercie M. Vargas d'avoir conduit l'assemblée générale 2022 et soutien ce que vient de dire Mme Chaoui. Il rappelle que les membres du Conseil d'administration sont volontaires, qu'ils fournissent un service en plus de leur travail quotidien et qu'il est très heureux de travailler avec une équipe qui rassemble différentes compétences et expériences. Il remercie également le travail effectué par Mme Fleury et son équipe et exprime sa joie de pouvoir à nouveau se retrouver physiquement après une longue période de pandémie.

L'Assemblée générale ordinaire 2022 est levée à 13h30.

